

Réflexions autour d'un Grain de Riz

Par Imre Szabo

Introduction

La lecture des Grain de riz, bulletins de l'Association FOEFI, a toujours été pour moi non seulement un moment plein d'émotions nostalgiques, mais aussi un vrai régal. J'apprécie la grande qualité des articles et surtout la grande liberté d'expression permettant aux opinions très opposées de s'y côtoyer. J'ai souvent abusé de cette liberté en y publiant de très longs articles « à contre-courant » des historiens contemporains. C'est aussi le cas de ces « Réflexions autour d'un Grain de Riz ».

Le Grain de Riz si particulier considéré ici est le dernier paru, le N° 61 de mars 2022. Son contenu mérite une lecture attentive et une réflexion approfondie. *Décortiquons-le* ensemble, si vous le voulez bien, pour en respirer le parfum et déguster la saveur.

Les documents ¹ que Jacqui Maurice, notre président, a extrait des archives de la FOEFI sont - pour moi - inédits. Rassemblés dans un seul Grain, mis côte à côte, ils forment un ensemble cohérent, qui éclaire d'une lumière nouvelle l'histoire de la FOEFI pendant les années charnières 1954-55-56.

1- La décolonisation *Les années charnières de la passation de pouvoirs*

La guerre, les pupilles et leurs mères

Pour une fois, les effets de la guerre, de la défaite de Điện Biên Phủ sur le destin des pupilles sont clairement explicités : inquiétude de la FOEFI, création de nouveaux foyers, obligation de hiérarchiser les pupilles à évacuer en fonction des places disponibles, nécessité d'aller vite dans l'urgence (*page 1*).

Parmi les conséquences importantes des accords de Genève figure la Convention franco-vietnamienne sur la nationalité (reproduite *in extenso* à la *page 4*) qui permettait de catégoriser les Eurasiens en vue d'une attribution soit de la nationalité française soit de la nationalité vietnamienne. Elle abrogeait le décret du 4 novembre 1928 et, à partir du 16 août 1955, la FOEFI ne pouvait plus l'utiliser. La Convention écarta ainsi plus de deux cents Eurasiens qui auraient pu obtenir la nationalité française. La FOEFI se trouvait même dans l'obligation « *de refuser les petits Eurasiens non reconnus pour lesquels il est interdit de solliciter la nationalité française .* » (*page 3*)

Ces Eurasiens auraient-ils eu d'office la nationalité vietnamienne ? Combien de mères vietnamiennes avaient volontairement sollicité et obtenu la nationalité vietnamienne pour leurs enfants pendant ces années charnières ? À ma connaissance, il n'existe pas des données précises sur leur nombre. La FOEFI signalait l'existence de ces nombreuses. mères, mais ne s'intéressait qu'à celles qui, ayant changé d'avis, venaient frapper à sa porte (combien ? on ne le sait).

Du point de vue de la FOEFI, la situation des Eurasiens restés au Vietnam après la fin du rapatriement massif de 1955-1956 demeurait dramatique. Dès lors, elle va justifier dès 1957 son action postcoloniale. Son objectif : aides aux enfants restés avec leurs mères (*page 5*). « *En fait, à ces pitoyables petits orphelins français déracinés par des convulsions politiques imprévues, deux patries leur tendent*

¹ Comptes-rendus des AGO 1954-55-56-57 et les trois tableaux détaillant des effectifs des pupilles fin 1954, 1955, 1956

désormais leur bras : la légale et la maternelle. C'est dans cette douloureuse opposition que se situe tout leur drame. C'est donc sur cette brèche ouverte devant leur premier pas, au seuil de leur existence, qu'il convient de placer le problème pour le comprendre et le résoudre, en évitant, si possible, les solutions de force. D'aucuns ont pu adopter, comme seul palliatif, l'évacuation de ces malheureux en France pour mettre fin au problème, ce qui se résume à couper les ponts entre ces orphelins de descendance mixte et leur pays natal. Mais il s'agit là exclusivement d'une solution de nationalité ne tenant compte des contingences locales, du particularisme d'un cas d'autant plus émouvant que les mères de ces orphelins de père sont vietnamiennes et que la législation en vigueur ne les autorise pas à suivre leurs enfants en France. Tout le problème est là. Il est d'autant plus complexe que, sur le plan humain et même légal, nul ne saurait admettre qu'un enfant puisse être arraché à sa mère contre la volonté de celle-ci. C'est sur cette considération que se fonde le principe du maintien de nos secours aux mères vietnamiennes refusant, comme elles ont le droit de se séparer de leurs enfants français. En secourant sur place cette enfance française pratiquement abandonnée, la FOEFI, partagée entre deux devoirs, a conscience de demeure, en fait et principe, dans le cadre de ses attributions, dans les limites des buts nettement définis par ses statuts. C'est ainsi qu'au cours de l'exercice 1957, les secours, comme par le passé, ont continué à être payés aux mères».

L'analyse – dialectique, je dirais - de la FOEFI est claire et lucide. Elle reconnaît que le « rapatriement massif » de 1954-1955 qu'elle a du faire dans l'urgence et dans le contexte de décolonisation définie par le traité de Genève était *exclusivement (d')une solution de nationalité ne tenant pas compte des contingences locales, du particularisme d'un cas d'autant plus émouvant que les mères de ces orphelins de père sont vietnamiennes et que la législation en vigueur ne les autorise pas à suivre leurs enfants en France.* » Après la signature de la Convention, la FOEFI persiste cependant à considérer les Eurasiens restés avec leur mères comme appartenir à une « enfance française » qu'il fallait secourir sur place à défaut de pouvoir légalement les « rapatrier ». Cette position est en continuité avec celle antérieurement proclamée en par William Bazé dans un compte- rendu d'activité ² : « *Il nous reste le devoir impérieux de poursuivre notre but humanitaire, c'est-à-dire par-delà les intérêts légitimes qu'ont les pays de s'attacher leurs nationaux, nous avons avant tout à faire œuvre sociale.* » Les « pays » désignent évidemment la France et le Vietnam. La FOEFI continuera donc son œuvre « postcoloniale » en France et au Vietnam, « œuvre » sujette à l'indignation véhémement de certains historiens contemporains.

Ce que je retiens de la lecture des sept premières pages du Grain de Riz N° 61

1) Les accords de Genève du 20 juillet 1954 divisent le Vietnam en deux zones. Au sud, le pouvoir législatif passe des mains de l'administration coloniale française aux mains de l'Etat Vietnamien. Ce dernier signe avec la France le 16 août 1955, une Convention sur la nationalité qui abroge le décret du 4 novembre 1928, utilisé « *de tout temps* » par la FOEFI.

2) La FOEFI doit désormais respecter les directives vietnamiennes. Pour « rapatrier » un(e) pupille elle doit avoir l'autorisation de la mère, *légalisée* par un « *certificat de décharge* », rédigé en français et en vietnamien (avec éventuellement lecture du texte vietnamien par un interprète devant la mère du (de la) pupille). Cette pièce devait figurer dans le dossier « de rapatriement » de chaque pupille soumis à « l'autorisation de sortie du Vietnam ».

A titre d'exemple (voir encadré **page 4**), j'ai personnellement eu affaire avec l'administration vietnamienne dès Août 1954. Pour pouvoir être évacué par l'armée française de Hanoï à Saïgon, il me fallait une carte d'identité. Elle me fut délivrée par l'Etat du Vietnam en tant que résident tchèque, un fonctionnaire ayant noté le lieu de naissance de mon père légionnaire (Bratislava). Une année plus tard, mon « *laisser-passer provisoire valable pour la sortie du Vietnam* » était également délivré par les autorités vietnamiennes.

² William Bazé, CA1951, foefi.net, archives

Toutefois, au sud, la délivrance de laissez-passer aux pupilles de la FOEFI à rapatrier en août 1954 était encore du ressort du Haut-Commissaire de France en Indochine, en exercice à Saïgon (cas de André Félix, rapatrié à Vouvray et accompagné dans son voyage par une déléguée de la FOEFI). La passation de pouvoir, qui se faisait à un rythme différent du nord au sud, s'achevait mi-1955, dès l'instant où le président Ngô Đình Diệm, soutenu par les Américains, eut pris le pouvoir.

Il est à retenir que le certificat de décharge est une pièce légale exigée par les autorités vietnamiennes dans la demande de sortie du Vietnam d'un(e) pupille pendant les années charnières 54-55-56. Avant la Convention de 1955, l'administration coloniale française délivrait un simple laissez-passer pour les pupilles de la FOEFI : *la mère patrie rapatriait légalement un de ses enfants « nés de père inconnu, présumé de race française »*.

Le certificat de décharge, *imposé* par l'administration vietnamienne, a souvent été considéré par les historiens contemporains comme un moyen imaginé par la FOEFI pour piéger les mères vietnamiennes ignorantes dans le but d'arracher leurs enfants de leurs bras. Les discussions sur ce sujet ont été plutôt animées, parfois âpres³. Du point de vue des historiens, ce certificat est « la preuve » du machiavélisme de la FOEFI : la décharge une fois signée, il était impossible pour la mère, sans ressources, sans appui familial, souvent méprisée par ses compatriotes de récupérer son (ses) enfant(s) en remboursant la FOEFI des sommes dépensées pendant la tutelle. Personne ne peut nier ce fait : pour une mère signer la décharge, c'est accepter de se séparer définitivement de son enfant. Combien de mère ignoraient ce fait ? On ne le sait pas.

« *La FOEFI a eu du mal à convaincre les mères de l'intérêt pour leurs enfants de partir, faire des études et avoir un métier.* » (**page 6**). Elle en donne les raisons.

3) D'après l'analyse de la FOEFI, les attitudes des mères face à un possible départ de leurs enfants étaient très diverses, parfois changeantes (**page 6**). Leurs situation étant dramatiques et très complexes, elles réagissaient chacune avec son tempérament, son caractère plus ou moins influençable, plus ou moins sensible aux « conseillers » que ce soit la FOEFI elle-même ou d'autres (amis, famille ...).

« *De nombreuses mères ont accepté de signer une décharge ... d'autres n'ont pas voulu se séparer de leurs enfants et les ont retirés .. de nombreuses mères qui avaient déjà souscrit à l'évacuation de leurs enfants et même insisté en ce sens, se ressaisissent ... d'autres, peu soucieuses de leurs enfants surgissent du fond de l'oubli pour s'opposer à leur départ. Force nous est de nous plier à la volonté des unes et des autres, leurs droits de mère primant ceux que nous confèrent la tutelle. Or il nous revient que ce changement d'attitude est la conséquence d'une cabale dont l'orchestration est toute récente. Elle s'attache à persuader de pauvres femmes se croyant traquées qu'il suffirait de persévérer dans leur volonté de ne pas se séparer de leurs enfants pour acquérir le droit d'être évacuées avec eux en France. ...Par ailleurs, nombreuses sont les mères dont les enfants ont la nationalité vietnamienne en vertu de la Convention du 16 août 1955 viennent frapper à nos portes ... Dans la crainte d'on ne sait quelle vindicte, elles voudraient assurer leur sécurité future et celle de leurs enfants. Nous leur refusons de leur donner satisfaction afin de **ne commettre aucune infraction à l'égard du gouvernement du Vietnam.*** »

J'ignorais qu'une analyse des attitudes des mères avait été faite *sur le vif* par la FOEFI et l'existence d'une « cabale ».

« *Aucune infraction à l'égard du gouvernement du Vietnam* », la FOEFI devait respecter rigoureusement les lois vietnamiennes. Le temps de l'administration coloniale où le décret du 4 novembre était encore applicable, et où des bénévoles trop zélé(e)s commettaient des « bavures », ce temps-là est révolu.

³ Imre Szabo, *La FOEFI, instrument d'une biopolitique post-coloniale ?*, pages 8-9 <http://foefi.net/presse.html> et Imre Szabo, *Lettre Ouverte à Christina Elizabeth Firpo, à propos de «The Uprooted»*, <http://foefi.net/actualites2020.html>, pages 14-16

La FOEFI, qui avait suivi de près la préparation de la Convention franco-vietnamienne sur la nationalité, réaffirma en 1955 ses convictions humanitaires et déplora son impuissance devant le drame de la séparation. « *Tout le problème est là. Il est d'autant plus complexe que, sur le plan humain et même légal, nul ne saurait admettre qu'un enfant puisse être arraché à sa mère contre la volonté de celle-ci.* ». «... la législation en vigueur ne les (les mères) autorise pas à suivre leurs enfants en France. » « *Ce serait ne pas tenir compte des préoccupations de la France, celle -ci trouvant déjà lourde la seule charge des enfants. A fortiori, cette charge apparaîtrait exorbitante si les mères devaient suivre leurs enfants ...*

4) Les **préoccupations** de la France pendant ces trois années étaient effectivement énormes. Epuisée financièrement par la guerre d'Indochine (dont le budget était financé à plus de la moitié par les Américains), elle devait « rapatrier » en catastrophe ⁴ la presque totalité des Français civils (et des Vietnamiens, Cambodgiens, Laotiens naturalisés français). Le retrait du Corps Expéditionnaire était du ressort de l'Armée et l'évacuation des civils, de la responsabilité du Consulat. Ce dernier aida de nombreuses familles à partir. Celles, qui ne pouvaient partir par leurs propres moyens furent d'abord parquées dans les « centres de passage » Lucien Mossard, Liautey ... ou dans des campements, sous les tentes militaires. Ces familles réfugiées du nord Vietnam pour la plupart recevaient ensuite des billets aller simple (bateau ou avion) pour aller vivre en France dans les CARI (Centre d'Accueil des Rapatriés d'Indochine), renommés ensuite CAFI (Centre d'Accueil des Français d'Indochine) à Noyant (Allier), à Bias ou à Sainte-Livrade (Lot-et-Garonne). Des petites « Eurasies » se sont reconstituées dans ces centres. Je les connaissais bien pour avoir vécu dans l'un ou l'autre pendant des semaines, des mois. ⁵

À la différence des pupilles, les petits Eurasiens qui y vivaient, fréquentaient les écoles françaises, mais retrouvaient en dehors des heures de classes, leur milieu eurasien. C'est évidemment une différence énorme avec les pupilles des Foyers FOEFI, qui, isolés dans le milieu métropolitain, étaient interdits, par un règlement complètement absurde, d'aller voir les eurasiens des camps de rapatriés. Les pupilles des foyers étaient également défavorisés par rapport aux enfants de Troupes.

Mai 1954 ... Diên Biên Phủ. Rapatriement général. L'école des Enfants de troupe Eurasiens de Dalat (EETD) quitte définitivement les hauts plateaux de l'Annam et rejoint celle du Cap Saint-Jacques en septembre 1954. Elle y reste pendant un an et demi. En février 1956, elle quitte définitivement l'Indochine et le Viet Nam pour la métropole. Après un court passage de trois mois passés à Fréjus (Var), les élèves de Dalat sont accueillis à l'Ecole Militaire Préparatoire (EMP) d'Autun. Le dernier enfant de troupe eurasien quitte cette école en 1960. Des relations très étroites existaient en Indochine entre la FOEFI et l'EETD, se concrétisant par des mouvements de pupilles vers l'école et vis-versa. Toutefois, il existe une différence majeure entre pupilles et enfants de troupe. Ces derniers étaient engagés volontaires. Certains étaient inscrits par leur père français *légalement* marié à leur mère, ce qui a rendu possible à une soixantaine anciens enfants de troupe de les retrouver dans les camps de rapatriés de Bias, de Sainte-Livrade ou de Noyant.

Ainsi deux autres groupes d'enfants eurasiens étaient transplantés en même temps que les pupilles de la FOEFI. Mais de tous les Eurasiens déracinés, rapatriés au moment de la décolonisation, seuls les pupilles des Foyers de la FOEFI, ont eu la « double peine » : acculturation et séparation d'avec leur mère.

L'acculturation se fera de manière très différente pour ces trois groupes de petits Eurasiens.

⁴ Dès janvier 1956, Ngô Đình Diệm avait exigé officiellement le retrait total du Corps Expéditionnaire. Il mit fin aux illusions françaises de pouvoir continuer à jouer encore un rôle au Vietnam. Le corps expéditionnaire fut dissout le 28 avril 1956. Le rapatriement s'accéléra

⁵ Imre Szabo, *Mémoires d'entre-deux-mondes, Tome 2*, p.153-172, thebookeditionn.com, 2022

2- Effectifs et mouvements des pupilles

« Le nombre exact de métis eurasiens en Indochine n'a jamais fait l'objet d'une méthode de comptage fiable... En 1950, le sénateur Luc Durand-Réville estime lors d'un débat parlementaire leur nombre à 100 000 ... En 1952, une association d'Eurasiens va jusqu'à avancer le chiffre de 300000 métis, dont 50 000 détenant la nationalité française. »⁶

De même, dans toutes les discussions sur des sous-groupes d'Eurasiens (une « population » particulière), les marges d'erreurs des chiffres avancés pour leur nombre sont très importantes. Les effectifs des pupilles de la FOEFI n'échappent pas à la règle.

Cependant si on se limite à la période postérieure à 1945, il existe quelques chiffres, assez proches les uns des autres issus de sources différentes : 4500 pupilles lors du rapatriement massif (E. Saada)⁷, 4336 suivis par C. Firpo⁸ dans sa base de données, 4289 dossiers nominatifs (pièces d'état civil, extraits de jugement de nationalité française, certificats de vaccination, diplômes (originaux). Ces derniers documents au nombre de 3539 sont même classés par les auteurs de l'ANOM⁹ (1019 certificats d'études primaires 748 BEPC ; 393 BAC ; 29 brevets élémentaires ; 39 brevets industriels ; 751 CAP ; 68 BEP ; 65 brevets de secrétariat de direction ; 116 diplômes d'État, et dans l'enseignement supérieur: 20 diplômés en Droit ; 21 en Lettre ; 44 en Médecine ; 146 en Sciences ainsi que 80 autres diplômes supérieurs), avec le commentaire suivant : « Le but principal de l'association reste de sauver des milliers d'enfants, de leur procurer une meilleure éducation et une formation professionnelle. Les différents succès aux examens en témoignent. ». Les 3539 diplômes indiquent les niveaux d'études atteints par les pupilles. Ils présentent un intérêt certain bien qu'ils n'augurent en rien leur carrière, leur position sociale et encore moins ... leur bonheur d'être en France. Nous avons moins d'informations sur ceux qui sont restés avec leur mère au Vietnam.

Variations des effectifs

Dans le Grain de Riz N° 61, nous avons les effectifs détaillés des pupilles dans les années charnières 54-55-56. Les tableaux publiés, très instructifs, contiennent beaucoup d'informations, certaines inédites pour moi. Voici un tableau récapitulatif (**page 10**) (j'ai ajouté le nombre de pupilles restés en Indochine et aidés à domicile, en 1957 (**page 5**))

Effectifs en	1954	1955	1956	1957
Pupilles en France	711	1122	1548	
Pupilles en Indochine	2939	2039	1201	1258
Total	3650	3161	2749	

Ce que je retiens de l'analyse des effectifs des trois années charnières : 1954 à 1956

- 1) Fin 1954, après les premières évacuations, le nombre de pupilles en France (771) reste faible par rapport à celui des pupilles en Indochine (2939). Et parmi ces derniers, « les enfants secourus à domicile et vivant avec leur mère » sont majoritaires (1988) par rapport à ceux placés dans les

⁶ https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Indochine_française

⁷ Emmanuelle Saada, *Les Enfants de la colonie*, La découverte, 2007

⁸ Christina Elizabeth Firpo, *The Uprooted, Race, Children and Imperialism in French Indochina, 1890-1980*, University of Hawaii Press, Paperback edition 2017

⁹ <http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/anom/fr/Action-culturelle/Dossiers-du-mois/1904-FOEFI/Accueil-en-France>

institutions religieuses ou laïques du Sud (951). La France s'accrochait encore, espérant pouvoir encore jouer un rôle au Vietnam. La FOEFI évacuait par précaution des pupilles et en fonction de sa capacité d'accueil en France.

- 2) Fin 1955, le nombre de pupilles en France s'accroît (1113, dont une très légère majorité de filles (568)). Cet accroissement (342) est inférieur au nombre total de 510 pupilles envoyé(e)s par convois (bateaux + avions) dans l'année 1955 (*voir page 6*). Ce qui suppose que 170 pupilles rapatrié(e)s environ ne figurent pas dans les effectifs. Cela, serait-il dû aux très nombreux mouvements de pupilles d'un foyer à l'autre et vers les institutions publiques et laïques françaises ? Le nombre des pupilles des foyers et dans les institutions (sous contrôle de la FOEFI) passent de 711 en 1954 à 988 en 1955. Le tableau nous précise que 69 *pupilles hors foyers* étaient sous contrôle direct de la délégation métropolitaine (*rapatrié fin septembre 1955, j'étais l'un de ces pupilles*), que 29 autres étaient confié(e)s à des familles, que 16 étaient handicapé(e)s ...

Cette même année 1955, les pupilles « assisté(e)s » resté(e)s avec leur mère étaient toujours majoritaires (1527) mais le nombre total de pupille répertoriées en Indochine a fortement diminué passant de 2939 à 2039 (-900). La FOEFI ayant pu faire partir 510 pupilles en France par bateaux et par avion (*page 6*), il y aurait près de 400 pupilles retiré(e)s de la tutelle de la FOEFI par leur mère, probablement après la Convention du 16 Août 1955.

- 3) Fin 1956, le nombre de pupilles en France (1548) dépasse, pour la première fois, celui des pupilles restés en Indochine (1201), qui sont majoritairement (93%) des « *assistés à domicile* » (1114). En France les Foyers FOEFI semblent avoir fait le plein (680 garçons et 565 filles). Des « hors foyers » sont des étudiant(e)s (26), des pensionnaires dans divers établissements (181), des pupilles confié(e)s à des familles (47), des pupilles en Afrique (9), des malades (38) et des départs (68).

Le décompte des effectifs des années charnières montre que :

- La capacité maximale des foyers était de 1200 places (en 1956). *Il y a eu cependant beaucoup de passages et de transferts et le nombre total de « pupilles » ayant connu les foyers est supérieur à 1200 mais on ne sait pas de combien.*

- Ce nombre représente environ *le tiers* de l'effectif de la FOEFI. Dans les « hors foyers », figurent d'une part les pupilles inscrits dans les institutions religieuses et laïques, des étudiants, des pupilles placés dans les familles ... et d'autres part, des pupilles « assistés à domicile avec leur mère ». *Les « hors foyers » majoritaires représentaient près des deux tiers des effectifs.*

- À la fin du « rapatriement massif » fin 1956, il n'y avait plus que des pupilles « assistés à domicile » en Indochine. Leur nombre (1114) représentant près du tiers des effectifs, est pratiquement égal à celui des pupilles en foyers en France (1200).

Des 2919 pupilles en Indochine (effectifs de 1954), 1114 sont restés avec leur mère (effectifs de 1956), par conséquent, 1805 pupilles ont été rapatrié(e)s pendant les années charnières. Ce dernier chiffre est nettement inférieur à ceux cités par les historiens contemporanéistes pour le rapatriement massif (4500 environ).

Ma première remarque est que la FOEFI ne pouvait rapatrier un nombre de pupilles plus grand que ses effectifs en Indochine, soit 2919 en 1954, peu avant le rapatriement massif. Or ces effectifs décroissaient pour diverses raisons, dont la principale fut le refus des mères de laisser partir leur enfants. Elles les retirèrent de la tutelle de la FOEFI, tutelle devenue illégale au Vietnam après la Convention du 16 août 1955. Par ailleurs, bien rares étaient les eurasiens né(e)s après 1954 qui pourraient venir regonfler ses effectifs, le Corps Expéditionnaire (CEFEO) ayant quitté définitivement l'Indochine mi-juin 1956 (1963 pour le dernier bastion : la « base espionne d'écoutes » de Seno au Laos). Ainsi, les pupilles rapatrié(e)s sont né(e)s *avant 1954* (les plus jeunes ayant deux ans à leur départ en 1956) de même que les 1114 pupilles « assistés à domicile » restés avec leur mère en Indochine. Ce sont bien des « enfants de la colonie », nés pendant l'ère

coloniale, exception faite pour les enfants de Seno, dont certains sont nés au Laos dans une période post-coloniale.

Ma deuxième remarque est qu'il n'y a aucune raison de penser que les effectifs des trois années charnières pouvaient être « truqués ». L'administration étant vietnamienne, il était difficile pour la FOEFI de faire sortir *clandestinement* du Vietnam un ou une de ses pupilles. Dès 1954 un laissez-passer et un certificat étaient nécessaires et le contrôle à l'embarquement (bateau, avion) était fait par la police vietnamienne.

Des deux évaluations du nombre de pupilles rapatrié(e)s *massivement*, celle déduite de l'analyse des effectifs publiés par la FOEFI et celle fréquemment annoncée (citée) par les historiens contemporanéistes, je crois que la première représente la réalité. Quant au chiffre de 4500, des nombreuses études publiées aucune - à ma connaissance - ne renvoie à la source, c'est à dire aux documents archivés. Je ne peux émettre ici qu'une hypothèse : ce chiffre étant très proche du *nombre total de pupilles* (4289) dont la FOEFI a gardé trace depuis sa création en 1946 jusqu'à sa clôture en 1983 (dossiers archivés à l'ANOM) quelqu'un aurait pris ce nombre comme celui des pupilles rapatrié(e)s massivement, quelqu'un d'autre l'a cité et ... de citation en citation, il « vit sa vie » sans être remis en question. Comme je ne sais pas si les informations contenus dans les dossiers de l'ANOM permettent de déceler les mouvements des pupilles, déplacés en 1954-1956 ou non, mon hypothèse reste une hypothèse. Par ailleurs, l'examen approfondi des dossiers ANOM des pupilles sous l'angle de leur « trajectoire spatial » demanderait beaucoup de temps.

Quel que soit leur nombre, deux ou cinq mille, des pupilles avaient pris le billet aller simple pour la France et souffert de la séparation d'avec leur mère et du dépaysement. Continuons à décortiquer le Grain de Riz.

Voyage Aller simple

Les pupilles n'étaient pas seuls sur les bateaux qui les rapatriaient (*témoignage de Pierre Louis page 7*). Beaucoup de pupilles gardent encore le souvenir de militaires (image du père). Ils faisaient moins attention aux autres passagers civils français ou Eurasiens rapatriés comme eux, embarqués sur le même bateau. Ainsi, plusieurs de mes amis Eurasiens « réfugiés du nord » furent rapatriés fin 1955 par le Fair Sea, l'un des bateaux cités page 6, lesquels auraient transporté également des familles des camps de rapatriés de Bias, Sainte-Livrade, Noyant.¹⁰ Il en était de même pour les convois rapatriés par avion où les pupilles, encadré(e)s par un accompagnateur, se retrouvaient parmi d'autres passagers, certains « rapatriés ». Les convois de pupilles côtoyaient d'autres convois plus importants de rapatriés.

Arrivée en France

De manière générale, l'arrivée en France furent un choc pour tous les rapatriés. Ainsi à Bias et Sainte-Livrade : « *Les autocars déversent leur cargaison humaine sans ménagement. Une seule valise autorisée par famille. Le temps gris, la boue entre les baraquements. Les arrivants sont muets de stupeur : c'était ça ce que la France leur offrait. Des baraquements militaires sinistres. Pas de sanitaires dans les bâtiments, des toits en carton, aucune intimité possible. Pour ces « nha-quê », ce sera plus de 50 années de grisailles et d'humiliation.* »¹¹ Noyant, les rapatrié(e)s affrontaient les -25°C de l'hiver 1955-1956.¹²

Le choc subi par les pupilles était bien plus douloureux, plus dramatique car il porte sur des enfants sans famille. « *Nous sommes arrivés à Marseille en short et chemisette, à moitié nu-pieds car nos semelles en crêpe ont fondu sur le pont. Nous grelotions* ». (page 7)

¹⁰ Voir sur Youtube une vidéo montrant le départ des rapatriés d'Indochine embarqués sur le Cyrénia <https://cafi-histoires-memoires.fr/l-indochine/le-deracinement>

¹¹ <https://cafi47.com/2013/11/20/1956-cest-ca-ce-que-la-france-leur-offre/>

¹² lepetitdassie.fr/uploads/5/0/5/4/50546875/histoire_de_noyant_dallier_racontée_par_ses_habitants.pdf

Très rapidement, la FOEFI fit son *mea culpa* : « la cadence précipitée des derniers convois a laissé des lacunes regrettables, les enfants, notamment n'étaient pas assez chaudement vêtus et ils souffrirent du froid, ce qui est regrettable. » (page 7). La FOEFI était débordée.

Elle avait déjà rapatrié dans l'urgence plusieurs fois dans son histoire mais cette fois-ci les pupilles à rapatrier étaient bien plus nombreux.

La première alerte fut le massacre de la Cité Hénaud septembre 1945. Quelques rapatriements eurent lieu en 1946-1947. « En 1947, les combats ont forcé FOEFI à évacuer de nombreux pupilles du Tonkin vers la Cochinchine. Cette même année, FOEFI a expédié en France un groupe de garçons et de filles souffrant de malnutrition, les cheveux rasés pour éviter les poux et vêtus uniquement de shorts en lambeaux retenus par des bretelles, ni les garçons ni les filles ne portaient de chemises »¹³ Fin 1950, la FOEFI fut de nouveau prise de panique « Évacuation sur Saïgon et Nha Trang des 34 bébés de la Pouponnière de Hanoï et l'envoi en Métropole à l'Abbaye de Saint-Rambert en Bugey de 31 filles de l'orphelinat Honoré Tisot du Nord-Vietnam. Nous avons même fait procéder à des aménagements de fortune pour accueillir nos pupilles du Nord à l'annonce des mesures d'évacuation générale qui heureusement furent retardées par la suite » (CA 1951). La description de l'évacuation de 1947, très pittoresque, contredit l'idée selon laquelle la FOEFI choisissait de n'envoyer en France que des pupilles bien portants et les meilleurs. En effet les historiens contemporanéistes mettent souvent en exergue une phrase extraite du CA 1951 : « il est préférable de n'envoyer en France que des enfants jeunes et malléables » pour accuser la FOEFI de machiavélisme. Replaçons l'extrait dans la totalité du paragraphe : « **L'expérience montre** qu'il est préférable de n'envoyer en France que des enfants jeunes et malléables ou bien des adultes pourvus d'une solide formation intellectuelle, si l'on veut obtenir le maximum de profits. La compétition devient, en effet, de plus en plus serrée dans la Métropole et le redoublement des classes pratiquement interdits. En Indochine, le placement de nos pupilles parvenus à l'âge de travailler s'avère de plus en plus difficile. D'une part les portes de l'Administration, par suite des accords franco-vietnamiens, se ferment de plus en plus hermétiquement chaque jour et d'autre part, les maisons de la place ne peuvent les absorber tous. Cette situation est angoissante puisque nos pupilles comme d'ailleurs tout le monde ne peuvent sortir des zones de sécurité pour porter ailleurs leurs activités. » C'est l'expérience qui a conduit la FOEFI à adopter une position pragmatique. Cette expérience venait des échecs des tentatives antérieures d'assimilation des Eurasiens, et en France et en Indochine, largement décrits et analysés par E. Saada¹⁴.

Il est à noter qu'au moment de la décolonisation, durant ces trois « années charnières » précisément, **les rêves de la FOEFI de faire des Eurasiens des « citoyens de qualité », des « traits-d'unions » entre le Vietnam et la France, n'avaient pu résister à l'épreuve des faits.** Sur l'injonction de Ngô Đình Diệm, tous les français militaires et civils devaient quitter le Vietnam. Le rapatriement des pupilles se faisait dans l'urgence pour tous, sans différenciation, sans l'eugénisme « fantasmé » par certains historiens qui supposaient que la FOEFI ne rapatriait que les « meilleurs éléments » et les plus malléables. Les tableaux des effectifs indiquaient 16 « caractériels et malades » en 1955 et 38 en 1956.

En résumé l'analyse des effectifs entre 1954-1956 montre que :

- 1) Les pupilles aidés à domicile étaient plus nombreux que ceux confiés et rapatriés. La FOEFI arrachait moins les enfants des bras de leurs mères qu'elle ne les aidait à domicile auprès de leurs mères.
- 2) Le nombre de pupilles rapatriés entre 1954 et 1956 est de l'ordre de deux mille, bien plus faible que le chiffre de cinq mille fréquemment avancé.

Croire ou ne pas croire aux chiffres des tableaux d'effectifs, chaque pupille est naturellement libre de choisir. Personnellement, je n'ai aucune raison de ne pas considérer ces chiffres comme fiables : dans ces années charnières, toute naturalisation, puis tout mouvement de pupille est soumis à accord des autorités de l'Etat du Vietnam dans le cadre de la Convention franco-vietnamienne.

¹³ C. Firpo, *The uprooted*, op. cit., p.123

¹⁴ E. Saada, *Les enfants de la colonie*, La Découverte, 2007

3- Acculturation par la langue

Je suis à la moitié du Grain de Riz. La **page 11** renvoie à un article de Y. Denéchère qui traite d'un problème très vaste, l'acculturation par la langue. L'historien est conscient que : « *Ces pratiques rappellent bien sûr la politique linguistique dans la France du XIX^e et du début du XX^e siècle, quand parler les langues régionales était interdit à l'école. Le signalement par les élèves eux-mêmes de ceux qui fautaient et le symbole stigmatisant les uns aux autres en sont les pratiques le plus connus. Au crépuscule de la France coloniale, même si la loi Deixonne (1951) permet l'enseignement de langues régionales dans les écoles secondaires, l'impérialisme linguistique demeure que ce soit outre-mer ou dans l'hexagone.* ». Son étude « *s'inscrit dans une lecture de l'histoire coloniale et post-coloniale de la francophonie - en tant que diffusion du français - et interroge le devenir de la langue coloniale au moment des décolonisations.* »¹⁵ Le terme **impérialisme linguistique** est très fort. Il impliquerait par exemple que les anciennes colonies dont la langue officielle est le français, comme le Sénégal, la République démocratique du Congo, la Côte d'Ivoire ...¹⁶ ont été forcés de l'adopter. Associer la francophonie à l'impérialisme linguistique sans tenir compte des attraits et atouts de la langue de Molière me paraît bien réducteur. Ces pays, une fois indépendants, n'auraient-ils pas gardé le Français de leur propre gré ?

« *Il s'agit dans un premier temps de définir la place de la langue française (et par conséquent celles des langues natales) dans le projet de la FOEFI, puis d'analyser les modalités de transition d'une langue à une autre pour les enfants et les jeunes concernés, afin d'étudier les effets d'acculturation et de déculturation induits par l'apprentissage de la langue française.* »

Projet FOEFI d'acculturation par la langue ? ... et de déculturation ?

Des historiens contemporains font à la FOEFI procès d'intention après procès d'intention, la condamnant tout d'abord pour avoir intentionnellement « arraché les enfants des bras de leur mères », de leur avoir donné un billet sans retour au Vietnam, de pratiquer une biopolitique postcoloniale, puis d'avoir un « projet », toujours postcolonial, d'acculturation par la langue.

Pendant les trois années charnières, le contexte a dramatiquement changé. La double préoccupation de la FOEFI était d'une part de préparer les pupilles, rapatrié(e)s en urgence, à affronter la vie, plus dure, en France, et d'autre part d'aider les pupilles resté(e)s au Vietnam avec leur mère. Sa mission qui était de faire des Eurasiens des « Français de race et de qualité » s'était changée en « faire des Eurasiens des citoyens de qualité », la question de race étant devenue obsolète et taboue par abrogation du décret de 1928. Les pupilles rapatrié(e)s **ont la nationalité française et vivent désormais en France**. Ils avaient toutefois de sérieuses difficultés dues à leur jeune âge et au changement brutal de milieu culturel et linguistique. Ils logeaient pour la plupart dans les foyers FOEFI. D'autres sont confiés à des institutions laïques ou religieuses. Dans les « Enfants de la colonies » (p. 238) E. Saada parlait d'un vaste plan de dispersion de 3500 enfants dans 700 établissements laïcs et religieux en 1955. En bas de la **page 7** du Grain de Riz, on peut lire : « *L'éducation et la surveillance de 1600 pupilles répartis entre 6 foyers, 226 villes ou villages en France et en Suisse, 356 établissements devenant une tâche de plus en plus lourde, la mise sur pied d'une administration efficace fut toujours le principal souci du président. La présence de garçons plus âgés et « incontrôlables » créa dans les foyers des tensions avec la population locale. Des heurts se produisent en 1957 aux Sablons, à Semblançais et Rilly. La FOEFI décida d'en extraire les pressentis meneurs et, fait plus grave de fermer définitivement le foyer de Rilly. Les 93 pupilles ont été éparpillés dans 26 établissements religieux réputés pour leur maîtrise de la discipline. (Sources FOEFI, AGO 1957).* Parler d'un plan de dispersion revient à faire un procès d'intention. La FOEFI, débordée, recourait à des organismes humanitaires qui avaient souvent des « antennes » en Indochine. Il est probable que des pupilles recueilli(e)s dans ces « antennes » seraient repises dans les « maisons mères ». On oublie trop souvent que la FOEFI est une Fédération de très

¹⁵ <https://www.cairn.info/revue-relations-internationales-2021-4-page-43.htm>

¹⁶ https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_pays_ayant_le_francais_pour_langue_officielle

nombreuses œuvres. Dans l'urgence, elle avait non seulement rapatrié des enfants *jeunes et malléables*, des *handicapés*, mais aussi des « *plus âgés incontrôlables* » à l'origine de la fermeture de Rilly. Elle était obligée de réagir de manière pragmatique en se basant sur son expérience, et n'avait pas des projets ou des plans machiavéliques, comme le supposent la plupart des historiens contemporains.

Première remarque : la langue est toujours un critère d'accès à la nationalité

La connaissance de la langue figure parmi les critères les plus importants pour l'accès à la nationalité de beaucoup de pays. Fils de légionnaire, j'avais demandé en 1956, avec l'aide de la FOEFI, la nationalité française. La gendarmerie de Versailles m'avait convoqué pour « quantifier » mon niveau de français, vérifier si je le parlais et le comprenais.¹⁷ Le « critère linguistique » est bien moins sévère maintenant mais on note que : « *Pour obtenir la naturalisation française, vous devez justifier une connaissance de la langue française à l'oral et à l'écrit au moins égale au niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues (CEFR).* »¹⁸

La France n'est pas la seule à exiger une bonne connaissance de la langue. D'autres pays, comme le Canada, font passer des tests, en Français et en Anglais, et des QCM sur l'histoire et la géographie du pays. En 2003, j'avais assisté à une cérémonie solennelle d'attribution de la nationalité canadienne où les « néo-canadiens » devaient faire le serment d'allégeance à ... la reine d'Angleterre, chef du Commonwealth ! En France, pas de solennité, pas de cérémonie officielle pour un groupe de néo-français.

Généralement, avant de pouvoir demander la nationalité, les postulants étrangers doivent avoir résidé dans le pays pendant quelques années (cinq souvent), le temps estimé pour leur « acculturation ». À leur arrivée, ces futurs postulants, des migrants par exemple, sont aidés par des bénévoles qui leur apprennent à parler, à lire et à écrire le français.

Deuxième remarque : les pupilles ont la nationalité, la langue est un précieux outil d'intégration dans la société

Certes, les pupilles de la FOEFI n'étaient pas des migrants. À leur arrivée en France, leur connaissance du français était variable, plutôt faible. La FOEFI, qui les avait rapatriés, continua leur instruction et leur éducation en les inscrivant dans les établissements français ou francophones (Suisse). Il s'agissait de donner aux pupilles des moyens, de les doter de capacités suffisantes pour vivre en France. *Un retour rapide au pays natal paraissait comme impossible.* Au Sud règne le président Ngô Đình Diệm, anti français acharné et au Nord, le régime communiste et anticolonialiste de l'oncle Hồ.

La France tentait de « sauver les meubles » et durant ces années charnières, elle œuvrait à changer « *sa mission civilisatrice en diplomatie culturelle* »¹⁹, avec plus ou moins de succès. Au Nord notamment, l'accord signé dans l'espoir de prolonger de dix ans l'enseignement en français au lycée Albert Sarraut de Hanoï, fut un leurre, un échec. De même que l'ultime tentative de mon professeur d'histoire M. Tongas, sympathisant communiste à l'origine, et directeur du lycée privé français Honoré de Balzac qu'il avait créé à Hanoï.²⁰

Acculturation, un processus général

¹⁷ Imre Szabo, « *Mémoires d'entre-deux-mondes 2* », p. 146, Thebookedition.com, 2022

¹⁸ Nationalité française : comment justifier de son niveau en français ? <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11926>

¹⁹ Voir l'excellent livre de Nguyễn Thụy Phương, *L'École française au Vietnam de 1945 à 1975, De la mission civilisatrice à la diplomatie culturelle*, Ancrage, 2017

²⁰ Gérard Tongas, *J'ai vécu dans l'enfer communiste du Nord Vietnam et j'ai choisi la liberté*, Les Nouvelles Debresse, 1960.

Il est nécessaire de rappeler ici une évidence : l'acculturation ne concernait pas uniquement les pupilles de la FOEFI. Elle se pratiquait dans tout l'Empire sur les « indigènes ». La colonisation française ne se faisait pas par peuplement. Pour assurer leur domination, il fallait aux colons, très peu nombreux, de rallier des indigènes, sensibilisés à la civilisation occidentale ou intéressés par les postes (rémunérateurs ou de pouvoir) inaccessibles aux non francophones. L'acculturation faite sur place, en Indochine se concrétisait, *laïquement*, par la naturalisation de nombreux « annamites » et la création de très nombreux écoles, lycées publiques et *confessionnellement*, par de nombreux baptêmes et/ou l'enseignement privé donné dans les institutions catholiques.²¹ Beaucoup de mes amis vietnamiens du lycée Albert Sarraut, réfugiés en France dans les années 1955-56, ou après la chute de Saïgon en 1975, avaient été « acculturés ». Il m'arrivait de les qualifier de « métis culturels ». Ils n'aiment pas. Cela les agace.

Y. Denéchère affirme que « *de rares enfants eurasiens fréquentent les lycées français, tel I. Szabo ...* »²² Nguyễn Thụy Phương, elle, écrivait ²³ : « *En 1953, les élèves de nationalité vietnamienne, cambodgienne ou laotienne sont devenus majoritaires (63%). Ils sont suivis des élèves de nationalité française (34%), lesquels regroupent les Eurasiens (14%), les métropolitains (12%), les naturalisés (6%) et ... Le lycée Albert Sarraut, le lycée de Hué, et le lycée Yersin ont plus de 75% d'élèves autochtones et moins de 5% de métropolitains* ». Sur le graphique de la figure 3, page 54, on voit ainsi que *pourcentage d'Eurasiens, aux années mêmes où je fréquentais le lycée, était au moins le double de celui des métropolitains, supérieur donc à 10%*. Sur un total d'environ 800 (secondaire uniquement) le nombre d'Eurasiens voisinait la centaine. Les Eurasiens qui fréquentaient le lycée Albert Sarraut n'étaient pas rares. Je connaissais personnellement plus d'une trentaine d'élèves eurasiens dont quelques-uns étaient comme moi, pupilles « assistés à domicile » par la FOEFI.

Ainsi, avant d'être « intentionnellement » acculturés en France, les pupilles de la FOEFI, comme beaucoup d'Eurasiens, comme beaucoup de Vietnamiens francophones avaient été « acculturés », sur place, en Indochine, avant leur départ. Je reviendrai sur *les spécificités* de l'acculturation subie par les pupilles en France.

Méthodes d'acculturation couramment utilisées

1) Par la langue

Comme l'avait rappelé Y. Denéchère « *Ces pratiques rappellent bien sûr la politique linguistique dans la France du XIXe et du début du XXe siècle, quand parler les langues régionales était interdit. Le signalement par les élèves eux-mêmes de ce qui fautaient et le symbole stigmatisant qu'il se transmettaient les uns aux autres en sont les pratiques les plus connus.* » **L'impérialisme linguistique** date donc de près de deux siècles, demeure que ce soit outre-mer ou dans l'hexagone. Ces pratiques, utilisées pendant les Lumières dans un but d'homogénéisation (d'universalisme), a naturellement été pris comme outil dans la mission civilisatrice de la France. Elles ont été exportées en Indochine et utilisées, notamment dans l'école des enfants de Troupe de Dalat, bien avant le rapatriement massif. Le symbole stigmatisant, le « signe » à Dalat était une *clef*, passant de main en main. La clef jouait le rôle du « sou » utilisé en France, fin du XIX^e siècle : « *Le matin, en entrant en classe, le maître remet au premier élève de la division supérieure un sou marqué d'une croix faite au couteau ou de tout autre signe permettant de le reconnaître. Ce sou s'appelle le signe. Il s'agit pour le possesseur du signe, le signeur comme le disent les élèves, de se débarrasser du sous en le donnant à un autre élève qu'il aura surpris prononçant un seul mot patois [...] Peu à peu, le patois disparaît de l'école, de la cour, de la rue, de la famille même.* »²⁴ Ces lignes de Frédéric Mistral, citées par

²¹ Comme la France était « fille aînée » de l'église en Europe, l'Indochine était « fille aînée » en Asie (le catholicisme avait beaucoup de succès au Vietnam, la quasi-totalité des fidèles ont fui le nord après la division du pays en deux)

²² Y. Denéchère, *Une acculturation postcoloniale par la langue : les enfants métis d'Indochine en France (1945-1980)*, <https://www.cairn.info/revue-relations-internationales-2021-4-page-43.html>, p. 46

²³ Nguyễn Thụy Phương, *op. cit.*, p. 55.

²⁴ Cité in Frédéric Mistral, « *Lou signe* », L'Aiòli, n° 110, 17 janvier 1894

Raphaël Doan ²⁵, montrent la très grande efficacité de la méthode, très ancienne, mais qui peut conduire à la disparition du patois dans la famille même ! Si le provençal, dont Frédéric Mistral était l'ardent défenseur, a connu un très long oubli (moins de pratique) chez les provençaux, il en sera forcément de même du vietnamien chez les Eurasiens rapatriés, bien moins nombreux.

L'acculturation par la langue reste toujours actuelle. Dans mes récents voyages au Vietnam, je n'ai jamais eu de problèmes de communication avec les ethnies des montagnes ou des hauts plateaux. Les Hmong, les Dzao, les Tháí, les Tày, les Thỏ, les Nùng, les Jarai ... parlent tous le vietnamien. Certains portent même des noms vietnamiens mais je ne sais s'ils y sont contraints ou s'ils sont tout simplement opportunistes. Les Ethnies vietnamiennes ont cependant échappé à l'assimilation totale grâce ... au tourisme. Elles constituent des « patrimoines culturelles » qui rapportent au gouvernement communiste, tout en donnant une image de tolérance communautaire au Vietnam. Derrière les costumes chatoyants et les habitats très typiques, il y a pourtant toute une histoire orale et écrite (Les Hmong ont une écriture). Les traces culturelles des minorités ethniques ne se conserveront que dans les musées.

2) Donner un nom ou le changer

Nommer, donner ou changer les noms fait partie des méthodes *d'acculturation, d'intégration, d'assimilation*.²⁶

Les « nés de père inconnu, présumé de race française » ont pour la plupart un état civil incertain : « Ainsi nous avons eu le cas des enfants qui se trouvent pourvus de trois identités différentes ou qui, tout en ayant un acte de naissance régulier, sont dotés par surcroît d'un jugement dont les termes ne correspondent pas aux indications données dans l'acte de naissance. D'autres sont brutalement vieillis ou rajeunis de quelques années. Ces erreurs sont imputables, pour une part, aux troubles qui existent depuis 1944 et qui sont responsables de la disparition ou de l'égarement des pièces d'état-civil et, pour une autre part, au manque de coordination des services s'occupant naguère des Eurasiens. Quelques fois des inexactitudes ont pu se glisser dans les enquêtes faites auprès des mères autochtones par des personnes, dont le dévouement était certain, mais qui étaient handicapées par ignorance de la langue vietnamienne. Actuellement, le travail fait pour reconstituer les dossiers de nos pupilles, pour régulariser les situations anormales des uns, pour faire doter de papiers d'autres qui en sont dépourvus, est laborieux au plus haut point. Nous avons pu normaliser au cours de l'année deux cents cas environ. Dans ce domaine, il reste de gros efforts à faire et il faudra du temps et de la patience avant que l'état-civil de tous nos pupilles soit mis à jour. » (CA 1951)

J'ai reproduit *in extenso* ce long texte car il explique pourquoi, la FOEFI est amené à choisir entre les noms d'un pupille à identité multiple ou à en donner à un autre qui n'en a pas. Beaucoup de pupilles ont été et sont traumatisés par l'absence de certitude sur leur patronyme, la manière dont on leur a attribué et les complications (un vrai puzzle) rencontrées lors de la recherche du père biologique. Je ne sais pas si ces pupilles avaient lu le texte précédent. Même s'ils les avaient lu, certains considéreraient que cela n'excusent en rien la FOEFI. Le nom et le prénom font partie intégrante de l'identité. Cela, je le reconnais volontiers. Mon père aurait pu en effet s'engager dans la Légion Etrangère sous un nom d'emprunt et Szabo ne serait pas mon nom de famille.²⁷ Mon prénom hongrois Imre, très ancien, indiquait cependant très clairement qu'il était hongrois (la plupart des légionnaires donnaient un prénom français à leur enfant eurasien). Changer les noms et prénoms est bien un moyen d'inclure (assimilation) ou d'exclure un individu. « Dès 1940, il était interdit aux Vietnamiens de prendre des noms français [...] Le nombre de naturalisation s'effondra tandis qu'au contraire on dénaturait » les indigènes. » Ce fut ainsi que le régime vichyste de l'amiral Decoux renonçait à l'assimilation en reprochant aux Français de vouloir faire des indigènes des « caricatures de

²⁵ Raphaël Doan, *Le rêve de l'assimilation*, Passés Composés, p. 190-191

²⁶ Terminologie de Raphael Doan, op. cit., p. 14-15

²⁷ Imre Szabo, « Mémoires d'entre-deux-mondes », p. 17-18, Thebookedition.com, 2019

Français ». Cette *parenthèse anti-assimilatrice*²⁸ a fait long feu (1940 jusqu'au coup de force japonais du 9 mars 1945) mais illustre l'importance du nom dans le processus d'inclusion ou d'exclusion.

3) *Par immersion dans la société*

L'acculturation par la langue est renforcée par l'immersion dans le milieu. En Indochine, les pupilles de la FOEFI, tout comme les enfants de troupe, étaient déjà soumis à une acculturation par la langue, mais pendant les vacances les enfants de troupe retrouvaient leur mère, voire leurs deux parents, dans un environnement vietnamien où ils pouvaient parler vietnamien sans contrainte. Certains pupilles de la FOEFI recevaient des visites de leur mère ou des lettres en vietnamien qu'ils essayaient de déchiffrer. La majorité des pupilles, les « assistés » à domicile, vivaient avec leur mère dans le milieu vietnamien. Ces derniers parlent vietnamien, leur langue maternelle et beaucoup l'écrivent. On peut ainsi dire que *l'acculturation par la langue, n'était pas totale en Indochine.*

Elle n'était pas totale non plus en France pour certains Eurasiens rapatriés. Les enfants de troupe, plus âgés au moment du départ, continuaient à parler vietnamien et retrouvaient parents et amis dans les camps de Français rapatriés de Bias, Sainte-Livrade et Noyant. Les petits Eurasiens de ces camps allaient à l'école publique mais retrouvaient ces petites « Eurasies » de misère implantées en France. L'acculturation par la langue n'était pas totale, du moins pour la première génération.

On verra un plus loin que l'acculturation est plus radicale, plus complète pour les pupilles rapatrié(e)s dans les Foyers de la FOEFI, totalement coupé(e)s du milieu vietnamien.

Déculturation

Le verbe déculturer peut avoir plusieurs interprétations : « enlever aux pupilles la culture vietnamienne qu'ils possédaient » ou « ne pas leur donner accès à cette culture », ou encore « éradiquer la culture vietnamienne acquise et en empêcher, même dans le futur, tout accès aux pupilles ». On se heurte d'emblée à la question très générale : qu'est-ce la culture ? Question sans réponse unique, chacun étalant sa confiture culturelle dans sa propre réponse. Je ne parlerai pas de Culture mais d'un niveau de culture.

Quel était l'acquis culturel que les pupilles avaient au moment d'être rapatriés dans les établissements de la FOEFI ? Il est nécessaire de le préciser car c'est cet acquis qui aurait fait l'objet d'une déculturation volontaire.

1) *Le français acquis*

De l'avis général le niveau en français était plutôt bas. « *Pour certains, le seul rapport avec la langue française est le son de la voix des militaires qui fréquentent les commerces tenues par leurs mères.* »²⁹ Autant dire ce rapport est quasiment nul car l'intendant de l'armée s'approvisionnait chez les grossistes et n'envoyait pas ses hommes au marché. Très peu de mères d'Eurasiens, très pauvres, pouvaient tenir des commerces, avec pignons sur rue, qui attireraient les quelques militaires faisant du « shopping » avec/pour leurs congais. Des militaires préféraient les bars, le soir. Certaines mères y travaillaient comme serveuses. D'autres tenaient boutiques (cigarettes, fruits et café, thé boissons...) dans les rues, très tard sans la soirée et subissaient parfois des pillages de soldats saouls sortant des bars. Ainsi, la voix des militaires entendus lors des rapports distants, parfois conflictuels ne pouvait évoquer quoi que ce soit de la langue française pour les petits Eurasiens.

Avant leur départ, les pupilles « confiés » n'apprenaient le français ni avec leur mère, ni dans la rue, mais à l'école, accueillis dans les institutions laïques ou confessionnelles de la FOEFI. Les « assisté(e)s à domicile, eux, pouvaient éventuellement fréquenter les écoles et lycées français (cette fréquentation était la

²⁸ Raphaël Doan, *Le rêve de l'assimilation*, Passés Composés, p. 202-203

²⁹ Y. Denéchère, *op. cit.*, p. 47

condition *sine qua non* de l'aide à leur mère). Faut-il croire que le niveau des pupilles était réellement très bas ? La **FOEFI aurait alors réalisé une véritable performance après leur rapatriement** : « Pour l'inspection générale des Affaires sociales, « les résultats des examens pour la période 1958-1971 sont satisfaisants et font apparaître une promotion sociale indéniable », avec 661 certificats d'études primaires, 558 CAP, 82 brevets de techniciens, 178 baccalauréats, 91 diplômes d'enseignement supérieur. [...] Toujours est-il que les chiffres globaux laissent à penser que les filles, comme les garçons d'ailleurs, obtiennent un niveau d'instruction égal ou supérieur à l'ensemble de la jeunesse française, y compris compte tenu de l'élévation du niveau d'études des différentes générations. »³⁰

Il est à noter que les *filles* de la FOEFI aurait un accès aux études bien plus difficiles si elles étaient intégrée dans la société vietnamienne. « La grande originalité de l'enseignement colonial indochinois est d'avoir permis la scolarisation des filles alors que **le modèle confucéen y était hostile** ».³¹ Seuls des parents riches et « modernes » font faire des études à leurs filles. Sans l'aide de la FOEFI, peu de mères auraient pu envoyer leurs filles à l'école. Elles les auraient confinées aux travaux domestiques comme le faisaient la plupart des parents vietnamiens de l'époque. Notons qu'en 1955, le nombre de filles rapatriées est légèrement supérieur à celui des garçons (568 au lieu de 554). L'inversion se fait en 1956 (813 garçons (53%), 735 filles (47%)). On n'est pas loin de la « parité ». Le rapatriement est bien peu « genré ». Quoi qu'il en soit, amener les filles à « un niveau d'instruction égal ou supérieur à l'ensemble de la jeunesse française » est une véritable performance.

La performance de la FOEFI serait-elle liée aux « pratiques (qui) rappellent bien sûr la politique linguistique dans la France du XIXe et du début du XXe siècle, quand parler les langues régionales était interdit. ». Ces méthodes sont toujours en cours, mais sous une forme non coercitive. Pour mieux apprendre une langue étrangère, les élèves s'abstiennent *volontairement* de parler entre eux dans la langue maternelle. En 2006, lors d'une visite du musée ethnographique de Hanoï, je fus soudain submergé par un flot d'écoliers vietnamiens encadrés par leurs professeurs. Une des classes en visite avait attiré mon attention. Le professeur vietnamien donnait des explications en anglais et répondaient aux questions, posées en anglais, par les élèves, qui entre eux se parlaient ... en anglais. Interrogé (en vietnamien) le professeur m'expliqua (en vietnamien) que son établissement « international » utilise « la méthode d'immersion totale »³² pour l'enseignement de l'anglais, « c'est plus efficace, me dit-il en français, en me quittant avec son groupe d'un douzaine d'élèves privilégiés (4 fois plus faible que l'effectif normal d'un lycée vietnamien). Ces élèves parleront vietnamien de retour à la maison, dans le milieu vietnamien. Ce ne fut pas le cas des pupilles de la FOEFI sans aucun contact avec le milieu vietnamien et totalement immergé dans le milieu français.

2) Langue maternelle : l'oral et l'écrit

Les pupilles étaient parti(e)s chacun(e) avec son niveau de vietnamien, très variable là aussi, certain(e)s, très jeunes (deux ans) savaient à peine parler alors que d'autres, adolescent(e)s, parlaient plus ou moins couramment le vietnamien. Généralement, l'enfant retient mieux une langue lorsqu'il(elle) a appris à l'écrit. Les pupilles, ayant pour la plupart une ou deux années de retard scolaire, il est probable que les plus jeunes, âgé(e)s de moins de 10 ans environ, à leur arrivée en France, n'avaient pas encore acquis une base suffisamment solide et une motivation assez forte, pour faire de la « résistance » à l'acculturation (comme Jacqui Maurice, *page 11*). Ces très jeunes pupilles « malléables » apprirent le français et oublièrent leur langue maternelle et c'est bien là le drame. La transplantation en France leur a enlevé le moyen d'accès à la culture de leur pays natal par la langue. Adultes, les anciens pupilles pouvaient en principe apprendre le vietnamien mais l'acculturation a déjà fait son œuvre. Pris(e)s par la vie de tous les jours, les ancien(ne)s pupilles manquaient de temps et surtout de motivation. Certain(e)s l'avaient fait mais un âge où l'apprentissage d'une langue étrangère est bien plus difficile. De plus dans les années charnières, il y avait en France aucun enseignement public (gratuit) du vietnamien près des Foyers FOEFI. Même dans

³⁰ in Y. Denéchère, op. cit., p 52

³¹ https://www.reseau-canope.fr/musee/fileadmin/user_upload/Le_francais_en_Indochine.pdf, p. 4-5

³² L'immersion totale « *volontaire* », considérée comme efficace est une méthode couramment utilisée. Par exemple : études, vacances, année sabbatique en pays anglosaxons pour parfaire l'anglais.

l'hypothèse hautement improbable que le vietnamien n' était pas interdit, les pupilles ne pourraient l'apprendre que par des cours privés, un luxe que la FOEFI, *même supposée tolérante*, ne pouvait se permettre. Comme la plupart des Eurasiens, les pupilles les plus âgés, parlent vietnamien mais très peu ont appris à l'écrire. Seuls les pupilles assistés à domicile pouvaient éventuellement l'apprendre dans les écoles vietnamiennes (avant leur inscription dans l'enseignement français) ou suivre, dès la sixième, les cours de vietnamiens donnés en deuxième ou troisième langue vivante dans les lycées publiques. En 1956, au lycée Albert Sarraut de Hanoï, de la centaine d'élèves eurasiens, seuls quatre ou cinq (tous sans père) avaient choisi le vietnamien comme langue vivante. Les autres Eurasiens parlaient français avec leur père, et vietnamien avec leur mère et les employés de leur maison. Ils n'éprouvaient aucun besoin de savoir l'écrire. D'autant plus que les cours étaient d'un niveau assez élevé. Les élèves vietnamiens étant majoritaires (75%), le professeur ne partait pas « de zéro », n'enseignait ni l'alphabet, ni le vocabulaire de base, ni la grammaire, supposés acquis. Dès la sixième, les élèves devaient lire, traduire (versions, thèmes) des extraits des textes d'auteurs vietnamiens et français. C'étaient des cours de vietnamien faits aux vietnamiens, en terre vietnamienne. À ma connaissance, aucun élève français n'y assistait. Certains de mes camarades lycéens eurasiens, vivant en famille avec leur père français, regretteront bien plus tard de ne savoir ni lire, ni écrire le vietnamien, mais seulement le parler. Un seul a fait l'effort d'apprendre le vietnamien en France. Il obtint plusieurs diplômes vietnamiens, et envisage de publier à quatre-vingts ans un « mémoire » sur Phan châu Trinh . Il ne faut jamais désespérer des Eurasiens !

C'est en effet bien plus tard que le vietnamien sera enseigné en France, dans quelques rares universités.

Quelques rappels sur le quốc ngữ

On y enseignait le *quốc ngữ*, non pas un alphabet romanisé *imposé* par les colonisateurs mais une transcription *romanisée et phonétique* de la langue vietnamienne par Alexandre de Rhodes, l'un des premiers missionnaires jésuite venus en Indochine *avant la colonisation*.^{33,34} Rendons donc à Alexandre ce qui lui appartient. Le Vietnam communiste, reconnaissant, a gardé (après la chute de Saïgon) le nom français de quatre rues seulement, à Saïgon, dont le sien : *đường* Pasteur, *đường* Calmette, *đường* Alexandre de Rhodes et *đường* Yersin. Le Viet Minh revendique avoir alphabétisé plus de deux millions de personnes entre septembre 1945 et décembre 1946. À cette époque, je marchais au pas cadencé parmi les *nhi đồng* (*jeunesse communiste*) à Hanoï³⁵ et n'avais pas manqué de remarquer qu'à chaque entrée et sortie de marchés, les « camarades » avaient mis un panneau portant quelques phrases en *quốc ngữ*. Ne pouvaient entrer au marché que les personnes sachant les lire. Une alphabétisation, un lettrisme rapidement acquis, qui n'aurait pas été possible avec les idéogrammes.

Les idéogrammes (*chữ Hán* ou *chữ Nho*) s'étaient imposés au Vietnam, après plus de mille ans d'occupation et d'administration chinoise, comme la langue des élites. La vietnamisation du chinois a abouti au système d'écriture *chữ Nôm*³⁶ bien plus compliqué encore que le chinois. Les colons français trouvaient à leur arrivée en Indochine, un système d'enseignement préexistant, dérivé du système chinois confucéen très élitiste et bien ancré depuis des siècles. Dans le cadre de leur « mission civilisatrice », *à partir de la seconde moitié du XIXe siècle, les autorités coloniales françaises ont découragé ou simplement interdit l'utilisation du chinois classique et ont encouragé l'utilisation de l'alphabet vietnamien, qu'elles considéraient comme un*

³³ En quelques mois, Alexandre de Rhodes maîtrise suffisamment l'annamite pour prêcher dans cette langue. Il est tout de suite frappé par les intonations complexes de cette langue semblable, selon son expression, au « gazouillement des oiseaux ». Il publie en 1651 un dictionnaire annamite-latin-portugais *accompagné d'une grammaire*.

³⁴ pour plus de détail voir l'excellent « grain de sel » de P. Brocheux, *À propos du quốc ngữ et d'agression culturelle*, <http://etudescoloniales.canalblog.com/archives/2006/05/24/1942218.html>

³⁵ Imre Szabo, *Mémoires d'entre-deux-mondes*, p. 80-84, Thebookedition.com, 2019.

³⁶ Chữ Nôm (喃, IPA : [chu nom], littéralement « caractères du Sud ») est un système d'écriture logographique autrefois utilisé pour écrire la langue vietnamienne. Il utilise des caractères chinois pour représenter le vocabulaire sino-vietnamien et certains mots vietnamiens natifs, d'autres mots étant représentés par de nouveaux caractères créés à l'aide de diverses méthodes, notamment des composés phono-sémantiques. Cette écriture composite était donc très complexe et n'était accessible qu'à la faible proportion de la population maîtrisant le chinois écrit. https://fr.abcdef.wiki/wiki/Chữ_Nôm

tremplin vers l'apprentissage du français. ³⁷ Remarquable système d'écriture, le *quốc ngữ* permettait, non seulement une diffusion rapide de la religion, mais également une démocratisation de la connaissance dans tout le pays. Il est adopté depuis près d'un siècle comme le système d'écriture national du Viêt Nam et, de façon officielle, depuis 1954. Rappelons qu'à cette date, le bilinguisme est exigé dans des documents officiels, tels que le *certificat de décharge de la FOEFI*. Rappelons aussi que le *quốc ngữ* a permis le développement d'un enseignement national vietnamien, parallèle à celui du français, plus populaire moins élitiste, souvent décrié (notamment le baccalauréat indigène, mal considéré, incite les familles indochinoises aisées à contourner le système pour inscrire leurs enfants dans les lycées français Albert-Sarraut de Hanoï ou Chasseloup-Laubat de Saïgon). « *Malgré l'insuffisance du système scolaire colonial en Indochine, et tout particulièrement pour l'accès au secondaire et à l'enseignement supérieur, beaucoup d'intellectuels vietnamiens de la seconde moitié du XXe siècle sont issus de cette histoire et de ce modèle. Nguyễn Thụy y Phước* ng précise en 2013 : « *Les familles vietnamiennes qui en avaient la possibilité se sont approprié l'éducation coloniale à des fins d'acquisition de savoir et de promotion sociale. L'entreprise d'acculturation a été distancée. Ainsi, [le sociologue] Trĩ nh Vã n Thã o fait remarquer que, s'il n'y a pas dans la littérature vietnamienne francophone l'équivalent d'un Senghor ou d'un Césaire, la littérature vietnamienne en quố c ngữ a été vivifiée, régénérée, réinventée au contact de la littérature française* » (« *L'école française au Vietnam de 1945 à 1975. De la mission civilisatrice à la diplomatie culturelle* », thèse, 2013). *La France cherchera, après 1945, à proposer un modèle de coopération culturelle, non limité à l'enseignement. L'enseignement français dans le Vietnam postcolonial répond à la volonté de maintenir sa zone d'influence par la culture et la Francophonie. La coopération joua un grand rôle dans cette diffusion de la culture française.* » ³⁸

Nguyễn Thụy y Phước ng se référerait à Pierre Brocheux et Daniel Hémery : « *la colonisation ne suscita que des résistances chez les colonisés, ces derniers l'investirent plus ou moins selon les conjonctures de leurs propre projets et de leurs propres stratégies* »³⁹. De même, Y. Denéchère les cite : « *Des nationalistes vietnamiens ont commencé à s'emparer du français dès le début du XXème siècle , notamment dans le cadres d'un journalisme d'opinion et dans la littérature moderne de l'entre-deux-guerres.* »⁴⁰

Le vent avait tourné en 1956 ... très violemment

En « *s'appropriant l'éducation coloniale à des fins d'acquisition de savoir et de promotion sociale*, les vietnamiens pourraient constituer des « *traits-d'union par la culture* » et la diplomatie culturelle a énormément compté sur eux. Elle a même rendu illusoire le *rêve* de la FOEFI de faire des Eurasiens « *traits-d'union par la race* ». Le vent avait en effet tourné pendant les années charnières. La *mission civilisatrice* s'était métamorphosée en *diplomatie culturelle*, concrétisée en une Mission Culturelle qui, elle, considère que « *l'obligation, sinon juridique, au moins morale d'accueillir ces enfants, qui sont pourtant de plein droit français, limite leur action car ils prennent la place des Vietnamiens.* » [...] *La Mission sacrifie finalement ces enfants en supprimant la classe de 12ème, ce qui bloque leur entrée dans le système éducatif français, et en fermant le camp Liautey, un camp de réfugiés où sont scolarisés 360 enfants eurasiens. Choqués, les enseignants obtiennent qu'ils soient placés à l'école française de Cholon.* » ⁴¹ Les petits Eurasiens du camps de Liautey seront rapatriés dans les camps de Bias, Sainte-Livrade ou de Noyant où ils subiront une acculturation postcoloniale de même que les enfants de troupe qui « *baragouinaient* » le français. Nous avons vu précédemment que des trois groupes de petits eurasiens pris en charge et rapatriés, les pupilles de la FOEFI étaient les plus défavorisés car, séparés de leur mère, il n'avaient plus l'usage de la langue maternelle, exception faite pour les plus âgés qui faisaient de la résistance et qui parlaient vietnamien entre eux malgré l'interdiction.

³⁷ https://fr.abcdef.wiki/wiki/Chữ_Nôm, op . cit .

³⁸ https://www.reseau-canope.fr/musee/fileadmin/user_upload/Le_francais_en_Indochine.pdf, p. 4-5

³⁹ Brocheux Pierre et Hémery Daniel, *Indochine, la colonisation ambiguë, 1858-1954*, La Découverte, 2004, p.367-368

⁴⁰ Brocheux Pierre et Hémery Daniel, op. cit., p. 221-224- et 296-298

⁴¹ Nguyễn Thụy Phước, *L'École française au Vietnam de 1945 à 1975, De la mission civilisatrice à la diplomatie culturelle*, Ancrage, 2017, p. 137.

Les pupilles, leur langue maternelle et la culture vietnamienne

On trouve dans l'article de Y. Denéchère de nombreux témoignages ⁴² sur la manière dont les pupilles appréhendaient et utilisaient le vietnamien. Les plus petits acquièrent *une langue d'enfance, liée aux jeux, aux activités du jeune âge*. Ils *baragouinent le niakoué*, mais pour eux, *la langue de naissance demeure un refuge, la possibilité de proférer quelques injures qui ne seront comprises des initiés*. Les adolescents parlaient français mais *proféraient des mots grossiers en vietnamiens*. Ainsi, une pupille Madeleine. M., énervée, *dit un jour en vietnamien « la mère supérieure est folle »* (parole ni grossière, ni insultante pourtant) *mais une religieuse l'entend et la comprend et la pupille est sévèrement punie !* D'autres, comme Germaine D., parlaient « eurasien » : *On mettait deux mots vietnamiens trois mots de français et on se comprenait.* » ; Jeannette G. *ne peut pas aider son petit-fils parce que « mon vietnamien est vraiment sommaire je sais dire boire manger un vocabulaire d'enfant »*. Camille C. (5 ans) *qui retourne au Vietnam en 2012 est incapable de comprendre les quelques mots en vietnamien au dos d'une photo qu'elle retrouve et sur laquelle elle pose avec sa mère*. Le vietnamien des pupilles est rudimentaire, bien plus rudimentaire que le peu de français acquis, peu ou prou, dans les foyers, institutions et écoles en Indochine. Pour les moins de dix ans à leur arrivée, ce rudiment est vite oublié. Seuls les plus âgés conservent l'acquis de leur langue maternelle. Isolés dans les foyers FOEFI, sans contact avec des vietnamien(e)s et autres « rapatrié(e)s », ils ne peuvent progresser dans la maîtrise de la langue maternelle.

« Heureusement, dans les foyers de garçons nous étions suffisamment nombreux pour refuser de nous soumettre. Nous continuons à parler le vietnamien, malgré l'interdiction, malgré les punitions, que ce soit à l'école publique ou à l'intérieur des foyers. Comment ferions-nous pour communiquer avec nos mères si un jour on les retrouvait ... J'ai été très heureux de pouvoir parler avec mes sœurs et mes frères ... en vietnamien plus de quarante ans après mon départ. » (Jacqui Maurice, **page 11**). Jacqui Maurice avait eu la volonté d'apprendre à lire : *« A force d'essayer de retrouver phonétiquement les mots, je parvenais petit à petit à les lire. »* La maîtrise du vietnamien passe évidemment par la lecture et l'écriture. Cette maîtrise est nécessaire pour accéder à la « culture du pays natal ».

Pour Jean-Louis B. il s'agit surtout de renouer avec la culture de son pays natal qu'on ne lui a jamais enseigné : « ça me fait plaisir de me rapprocher des gens qui ont une histoire plus ou moins proche avec le pays. » pour retrouver sa culture d'origine, Nina V., a ouvert un restaurant vietnamien avec deux femmes réfugiée boat people a de nouveau parlé vietnamien « on avait un vietnamien cuisine ... mais ça m'a fait du bien de reparler ». Certains disent se sentir une « âme asiatique », un sentiment profond d'appartenance au pays et à la culture, mais sont très frustrés de ne plus connaître la langue. Paul Garnier a le sentiment d'avoir manqué quelque chose : « mes enfants me reprochent parfois de ne pas être davantage asiatique, de ne pas leur avoir parlé la langue ».

Réapprendre la langue maternelle

Réapprendre la langue maternelle perdue est bien sûr difficile. Jacqui Maurice l'a fait. J'ai des amis enfants de troupes qui ont fait de même, en Indochine, quand ils déchiffraient les lettres que leurs mères leur envoyaient à Dalat et qu'ils tenaient à leur répondre en vietnamien. Ces Eurasiens étaient jeunes et leur cerveau « souple ». Ce n'est pas sans raison que la lecture et l'écriture s'apprennent en primaire et les langues étrangères généralement à partir de la sixième.

« C'est pourquoi réapprendre sa langue perdue est si difficile pour celles et ceux qui tentent de le faire. L'anthropologue Dominique Rolland, elle-même issue du métissage franco-vietnamien, qui a fait cette expérience, estime que c'est un exercice très compliqué car de nombreux blocages, liés à la culpabilité d'avoir oublié sa langue de naissance entrent en jeu. La frustration de ne pas réussir bien que des personnes qui n'ont pas d'origine vietnamienne est difficile à supporter. » La langue serait-elle « innée » ? je crois qu'elle est plutôt culturellement « acquise ». C'est bien pour cela que nous parlons ici d'acculturation par la

⁴² Y. Denéchère, *op. cit.*

langue. Il n'y a pas de *gènes de la langue du pays natal*. L'enfant l'apprend auprès de ses parents, de sa mère essentiellement. Un couple ami avait adopté deux bébés, l'un vietnamien et l'autre tahitien. Le petit vietnamien est un rescapé de l'accident du premier avion (Galaxy-C 5) de l'opération Babylift écrasé le 4 avril 1975. Tous les deux ne parlent pas d'instinct le vietnamien ou le tahitien, mais la langue de leur parents adoptifs, le français et uniquement le français. On peut ainsi dire que toute adoption s'accompagne d'une acculturation par la langue. Cependant le petit vietnamien n'est pas déculturé. Vers la trentaine, il a fait son premier retour aux sources au Vietnam toujours sans savoir parler vietnamien.

Ainsi réapprendre sa langue perdue est difficile, même pour Dominique Rolland, anthropologue eurasiennne, spécialiste de la francophonie (*Elle participait au projet d'enseignement de l'écrit pour des gens faiblement lettré*) et qui – quel étonnement pour moi - éprouverait un sentiment de culpabilité⁴³ d'avoir rencontré tant de difficultés dans la réappropriation de sa propre langue maternelle. Certes, l'historienne C. Firpo d'une université *américaine*, maîtrisait, elle, le vietnamien et pouvait analyser de manière approfondie le cahier de décharge FOEFI et souligner ainsi que des accents diacritiques étaient mal positionnés (ou omis)⁴⁴, mais l'aptitude à apprendre une langue étrangère est plus ou moins grande selon les personnes. Elle dépend aussi des circonstances. Quand mes enfants commençaient à lire et à écrire le français à l'école primaire, j'avais fait venir du Vietnam toute une panoplie de livres scolaires vietnamiens depuis la maternelle jusqu'en CM2 dans l'espoir de leur apprendre le vietnamien. Aucun des trois n'arrivait à distinguer les six « tons » ! Leur langue maternelle étant le français et je ne leur donnais de que très rares leçons de vietnamiens à mon retour du travail, mes enfants ne parlent donc pas le vietnamien. J'avoue cependant n'avoir aucun de sentiment de culpabilité. Adulte, j'ai échoué moi-aussi dans ma tentative d'apprendre le hongrois, la langue de mon père, via les leçons que me donnaient mon cousin germain hongrois et ses enfants. Le hongrois est particulièrement difficile et j'avais près de soixante-dix ans quand j'ai retrouvé ma famille hongroise. Je pourrais me plaindre de n'avoir pas l'accès à la culture hongroise que mon père ne m'avait jamais enseigné !

Culture et niveaux de culture

La langue permet l'accès à la culture. L'acquisition d'une culture exige, elle, beaucoup d'efforts et on n'atteint au bout du compte qu'un *certain niveau* de culture dont la transmission à la descendance n'est aucunement automatique. Je ne me hasarderai pas à discuter, dans l'absolu, de la Culture d'un pays (avec un grand C) qu'elle soient occidentale ou vietnamienne. Les Français - qui parlent français - ont des niveaux de culture occidentale très différents. De même, les Vietnamiens, possèdent de même des niveaux variables de cultures asiatiques. Quant aux Eurasiens, ils peuvent avoir en principe un certain niveau de culture à la fois occidentale et vietnamienne (chinoise, asiatique). Des Eurasiens cultivés, les plus célèbres (à ma connaissance) sont : Pierre Brocheux, historien de renom, spécialiste de l'histoire de l'Indochine auquel je me réfère très souvent, Philippe Franchini, « corse et vietnamien », historien, essayiste et romancier, peintre et réalisateur de documentaires et de courts métrages⁴⁵ et, sur le plan de la littérature, la romancière Kim Lefebvre. Au sociologue Trĩ nh Vã n Thã o qui avait fait remarquer que, dans la littérature vietnamienne francophone il n'y a pas l'équivalent d'un Senghor ou d'un Césaire⁴⁶, je ne saurais répondre, ne connaissant pas de manière exhaustive tous les écrivains vietnamiens (eurasiens) francophones. Senghor ou Césaire seraient-ils plus « racialisés » que les vietnamiens francophones ?

Je n'ai pas non plus éprouvé ce sentiment de « revanche » exprimé par Guy le Vilain : « *Très tôt, mon père m'a fait comprendre que je dois être fier de mon hybridité et de ma double culture. Il m'apprit que pour m'imposer et contrer l'arrogance des « Français purs », je devais leur battre sur le propre terrain, celui de la langue française. C'est ainsi que dès l'âge de dix ans, mes études furent dédiés aux cahiers et devoirs de vacances, à l'étude de l'analyse grammaticale et logique, à la lecture dirigée et à l'enrichissement du*

⁴³ Y. Denéchère, op. cit., p.53

⁴⁴ C. Firpo, *The uprooted*, op. cit., voir aussi ma réponse dans : Imre Szabo, *Lettre Ouverte à Christina Elizabeth Firpo, à propos de «The Uprooted»*, <http://foefi.net/actualites2020.html>, pages 14-16

⁴⁵ <https://www.babelio.com/auteur/Philippe-Franchini/52224>

⁴⁶ Voir note en bas de page N° 37, p. 15

vocabulaire. « *On pense avec les mots et plus tu en auras, mieux tu penseras* », me disait mon père. »⁴⁷. Je savais d'emblée que, personnellement, j'aurai toujours des problèmes avec la conjugaison et la grammaire du français. Je me suis toujours bataillé avec. Dans mes « mémoires », le passé simple se mélange allègrement avec l'imparfait et le passé composé. Le vietnamien possède bien une conjugaison : un futur (*sẽ* placé devant le verbe invariable) et un passé (*đã*), le conditionnel, l'impératif est indiqué d'après les circonstances et situations décrits dans le texte lui-même. Les « temps » existent mais certains sont « implicites ». Il n'y a pas toutes les subtilités de temporalité du français. D'où la grande difficulté de Kim Lefebvre à traduire les auteur(e)s vietnamien(ne)s en français.⁴⁸ « *C'est-à-dire qu'aujourd'hui, je sais écrire en vietnamien, mais je ne peux pas écrire de la littérature en vietnamien, alors que j'écris en français quand il s'agit de littérature. Evidemment je sais écrire une lettre en vietnamien, pour l'envoyer à ma famille, mais pour atteindre le niveau littéraire, je ne suis plus capable. Donc aujourd'hui, je n'ai qu'une langue, vraiment, c'est le français. Alors, vous voyez, la fondation de la personnalité est vietnamienne, mais l'outil d'expression c'est le français.* »⁴⁹. Quand je lis les livres de Kim Lefebvre, certains passages de texte écrits en français me renvoient instantanément à des expressions vietnamiennes bien connues. Je la lisais mentalement en « eurasien ». À ma connaissance, le seul Eurasien qui a publié en vietnamien est Phạm Ngọc Lân, auteur de « *De père inconnu* », « *Cha vô danh* » et « *Unkwown Father* »⁵⁰, un même récit autobiographique écrit en trois langues. « *Cha vô danh* » n'est cependant pas une traduction littérale de la version française mais le même récit réécrit directement en vietnamien. C'est « *un livre écrit en vietnamien, par un Vietnamien, pour les Vietna-miens* ». Lân a en effet fait ses études en vietnamien et en français, puis a enseigné en vietnamien à la Faculté de Pharmacie de Saïgon avant de demander son rapatriement en 1980, à l'âge de trente-six ans. Une fois en France, Lân et sa femme s'engagèrent dans un mouvement d'intellectuels de la diaspora vietnamienne dont l'objectif est la démocratisation pacifique du Vietnam. Lân fut le rédacteur en chef du bulletin mensuel diffusant les idées du groupe.⁵¹ Sa maîtrise du vietnamien vient de sa longue immersion dans le pays natal qui lui confère un solide ancrage dans la culture vietnamienne.

Je suis loin d'atteindre son niveau de vietnamien. Lycéen, je raflais pourtant les « premier prix de vietnamien », de la sixième à Math Élem, au grand dam de mes camarades vietnamiens, mais je savais pertinemment que le niveau de vietnamien, enseigné comme troisième langue dans les lycées français, est bien bas comparé à celui des lycées « indigènes ». Pas de velléité de publication en vietnamien donc. Toutefois je pouvais lire « dans le texte » le très célèbre poème épique Kim Vân Kiêu de Nguyễn Du, écrit en *nôm* à l'origine, puis retranscrit en *quốc ngữ* et surtout, me régaler avec les poèmes de Hồ Xuân Hương - la plus grande poétesse du Vietnam (selon moi)- des poèmes à double sens dont l'érotisme caché, très fin, jamais vulgaire, ne peut être perçu dans une traduction dans n'importe quelle autre langue. Il y a des saveurs spécifiques à une langue auxquelles on ne peut accéder sans bien la connaître. Ceux qui ont appris le latin et le grec le savent. Ceux qui ont appris le français, la langue de Molière et non pas la « langue coloniale », aussi.

Dans ma jeunesse, j'écrivais parfois en « eurasien »⁵², une « langue aléatoire » qui, de fait, n'en est pas une. La difficulté a été soulignée depuis bien longtemps par Han Suyin : « *Nous connaissons de subites transpositions du sens des mots et nous en sommes déconcertés. Nous ne trouvons pas dans une langue un concept équivalent qui exprimerait ce qui nous paraît clair dans une autre.* »⁵³ Écrire en « eurasien » est donc une gageure. Cette « langue » ne serait compréhensible que par des « êtres dédoublés ».

⁴⁷ Y. Denéchère, op. cit., p. 57

⁴⁸ Y. Denéchère, op. cit., p. 56

⁴⁹ Nathalie Nguyen, *Métisse Blanche: Entretien avec Kim Lefebvre*, Intersections: Gender, History and Culture in the Asian Context, Issue 5, May 2001, p. 7

⁵⁰ Phạm Ngọc Lân, *De père inconnu*, Éditions l'Harmattan, 2015, *Cha vô danh*, l'Harmattan, 2019, *Unknown Father*, l'Harmattan, 2022.

⁵¹ Phạm Ngọc Lân, *De père inconnu*, Éditions l'Harmattan, p. 399

⁵² Imre Szabo, *Mémoires d'entre-deux-mondes*, Thebookedition.com, tome 1, p. 304-306 (2019)

⁵³ Han Suyin, *Multiple Splendeur*, Bibliothèque Étrangère, Mercure de France

J'avoue n'avoir trouvé grande trace de la culture vietnamienne dans bien des récits d'Eurasiens. La plupart sont focalisés sur des tranches de vie très douloureuses (rapatriement, séparation de la mère, recherche du père). Les auteurs ont très peu vécu au Vietnam, certains ni ne parlent, ni n'écrivent le vietnamien. Ils écrivent tous, comme Kim Lefebvre, en français, un français excellent et plein de poésie parfois. Même si la forme est irréprochable, le fond met en exergue des tranches de vies douloureuses, ressenties souvent, reconstruites parfois, voire influencées par des lectures « métropolitaines » du mouvement « décolonisation ». Le contenu de la « culture vietnamienne » perdu et tant regretté n'est pas évoqué. Serait-ce simplement les us et coutumes (vestimentaires ou culinaires par exemple), les traditions familiales avec le culte des ancêtres, les bruits et odeurs des villages et des villes, les relations, les rapports, les échanges avec les vietnamiens, ou autres choses : l'histoire, la peinture, la musique, la littérature vietnamienne ... ?

La posture « victimaire » prise par les pupilles, privé(e)s de culture vietnamienne, intéresse naturellement les historiens contemporains. Y. Denéchère va jusqu'à explorer « les expériences intimes et subjectivité juvéniles des Eurasiennes ... »⁵⁴. Ainsi, l'histoire contemporaine investit, au-delà de l'intersectionnalité, les champs de la psychologie, de la subjectivité, voire de la neurologie. Dans l'article sur l'acculturation postcoloniale par la langue, l'historien évoque en effet d'éventuelles séquelles neurologiques, notamment à « l'attrition L1 » qui pourrait affecter les pupilles. Il cite Barbara Köpke & Monika S. Schmid⁵⁵. Or ces auteures s'interrogent, elles, sur le concept même d'attrition : « *Il est d'autant plus étonnant de constater que la compréhension de ce qu'est ou n'est pas l'attrition semble toujours aussi floue [...] on se heurte toujours à des difficultés pour la délimiter par rapport à d'autres champs de recherche dans les domaines du contact des langues et du développement du langage. La démarche adoptée dans cet article – qui se veut une synthèse introductive à l'état des connaissances en la matière – sera de commencer par ce dernier point et de revisiter la question de la définition : qu'est-ce que l'attrition au juste ? [...] nous nous centrerons sur ce qui reste certainement le moins bien connu : les aspects (neuro)psycholinguistiques ou le comment de l'attrition* ». Si le concept reste encore à définir, ne serait-il pas prématuré de l'appliquer au cas des pupilles ? La pathologie « Attrition L1 » toucheraient les enfants des pupilles. Une telle étude étendue aux descendants des pupilles serait-elle « faisable » ?

L'acculturation par la langue et ses séquelles psychologiques, neurologiques sur les pupilles sont des sujets trop vastes dont j'ignore tout. Je m'arrête donc là pour passer à au sujet suivant « l'ADN : un outil utile pour retrouver un parent »

4) l'ADN : un outil utile pour retrouver un parent

Retrouver son père et/ou sa mère est une préoccupation majeure de la plupart des pupilles. C'est un parcours du combattant au bout duquel le « puzzle » familial n'a pu être reconstitué que très rarement. Un outil tel que l'étude comparative des ADN et la détection des séquences partagées est donc bien venu. Les articles des **pages 12, 13 et 14** illustrent le succès de cette méthode en racontant les aventures extraordinaires qu'ont connues Jacqui notre président, Jason le rescapé du Babylift, et Germaine, présidente de l'Amicale des Eurasiennes.

Il y a une grande part de « chance » mais la méthode d'analyse de l'ADN en vue de dénombrer des séquences communes mérite d'être tentée. Je dis « chance » car l'un de mes enfants, « fana de la généalogie », n'a pas encore trouvé de « coïncidences » avec ses gènes bien qu'ils soit publiés sur des sites internet depuis des années. Un jour viendra peut-être.

J'ai une autre expérience avec l'analyse d'ADN. Je l'avais fait faire dans le cadre d'un projet organisé par le célèbre journal National Geographic : The Genographic Project. C'était une vaste étude

⁵⁴ Y. Denéchère, *Expériences intimes et subjectivité juvénile des Eurasiennes envoyées en France à la fin de la guerre d'Indochine, Outre-Mer*, Revue d'histoire, T 108, N° 407-408 (2020)

⁵⁵ Barbara Köpke, Monika Schmid. *L'attrition de la première langue en tant que phénomène psycholinguistique*, Language, Interaction and Acquisition, John Benjamins Publishing Company 2011, 2 (2), pp.197-220.

d'anthropologie génétique lancée en avril 2005, dans le but de cartographier les migrations humaines, en réalisant l'analyse de l'ADN d'échantillons prélevés sur un million de personnes à travers les cinq continents, dans 140 pays. ⁵⁶ Dans ce projet, la migration des ancêtres très lointains peut être déterminée à partir de « marqueurs » ou séquences d'ADN (majoritaires) propres aux habitants d'une région déterminée. La présence de telles séquences dans votre ADN peut être une trace du passage de vos ancêtres en cet endroit (la méthode d'analyse est de fait très sophistiquée). On peut ainsi imaginer un voyage des ancêtres depuis l'Afrique jusqu'à une région située dans les quatre autres continents. Naturellement il y a plusieurs parcours possibles avec des bifurcations (moins d'une dizaine). Je suis toutefois très étonné de retrouver celui des ancêtres de mon père hongrois aboutissant en Europe centrale, entre la Pologne et la Roumanie, dans l'empire austro-hongroise, et celui des ancêtres de ma mère passant au Vietnam pour continuer vers l'Indonésie, les Philippines ... Mais le résultat qui m'a le plus étonné est la présence de gènes de Neandertal (3,2 %) et de (5,1 %) de Denisovien dans mon ADN. Finalement, je ne suis Sapien qu'à 91,7%. Mes ancêtres étaient métis il y a des dizaines de milliers d'années ! Le métissage a commencé très tôt et finalement, aujourd'hui, tout le monde est métis (ce que l'on sait depuis longtemps, exception faite pour les racistes de toutes les couleurs).

5) *Au revoir Monsieur Susini*

Deux pages **16 et 17** pleines de témoignages, sincères de Paul Susini lui-même et très émouvants des pupilles qui lui rendent justice. Le Grain de riz finit bien.

Conclusion : un remarquable Grain de Riz

1) Une histoire inédite peut être construite à partir des documents publiés

Une histoire inédite de la FOEFI pendant les années charnières 1954-1956. À cette époque, elle « n'avait plus la main », et ne pouvait ni avoir, ni concrétiser aucun projet colonial ou post-colonial. Ses rêves de faire de ses pupilles des Français de qualité, des traits-d'union entre la France et l'Indochine n'ont pas résisté à l'épreuve des faits : passation des pouvoirs à l'Etat (associé) du Vietnam, guerre d'Indochine, défaite de Điện Biên Phủ, accord de Genève, et décolonisation. La Convention franco-vietnamienne sur la nationalité, signée le 16 août 1955 priva la FOEFI de l'usage décret du 4 novembre 1928. Pour toute prise en charge et rapatriement de pupilles, elle doit avoir l'accord des autorités vietnamiennes.

La guerre d'Indochine et les conséquences de la défaite française, qui avaient radicalement changé le contexte, est omniprésente dans les textes de la FOEFI publiés dans le Grain de riz N° 61. La Fédération devait souvent agir dans l'urgence et les « pics » de rapatriements des pupilles sont fortement corrélés aux menaces ressenties lors des moments critiques de la guerre : -début des rapatriements en 1947/début de la guerre le 19 décembre 1946-, - rapatriement de 1951/défaite à la RC4 début octobre 1950-, -« rapatriement massif »/défaite de Điện Biên Phủ en 1954/ - et enfin, rapatriement 1963/fin de règne de Ngô đình Diệm et intensification de la deuxième guerre. C'est en ignorant volontairement ou involontairement le contexte de guerre, que l'on peut attribuer à la FOEFI cette toute puissance machiavélique pour rapatrier les pupilles à sa guise.

C'est aussi en ignorant volontairement ou involontairement que la FOEFI s'occupait en Indochine, puis de France, d'un très grand nombre de pupilles, « aidés à domicile » et gardé(e)s par leur mère, que l'on peut parler « d'arracher les enfants des bras des mères et qu'elles n'avaient pas de choix ». Les mères aidées par la FOEFI, qui avaient gardé leurs enfants eurasiens avec elles sont majoritaires. Le nombre des pupilles rapatrié(e) dans les foyers et les institutions en France s'avère bien inférieur à celui cité par médias traitant

⁵⁶ https://fr.wikipedia.org/wiki/Projet_génographique ou https://en.wikipedia.org/wiki/Genographic_Project

du « rapatriement massif ». Certes, les documents publiés par la FOEFI n'étaient pas exemptes de subjectivité, mais eux regroupés ici racontent une histoire qui me rappelle celle que j'ai vécue en 1954-1955 : la guerre, les camps de réfugiés à Saigon, le départ de la quasi-totalité des Français, ma propre « sortie » du Vietnam, mes papiers d'identités délivrés par l'Etat du Vietnam et non pas par la France qui - out of Indochina - n'avait plus de pouvoir administratif.

Certes on peut croire ou ne pas croire aux effectifs publiés par la FOEFI pour les trois années charnières. A mon avis, privée de la bienveillance de l'administration coloniale, la FOEFI se devait – comme elle l'avait affirmé - de respecter les règles de l'administration vietnamienne qui avait le contrôle sur toute « naturalisation » et rapatriement de pupilles. Les chiffres des effectifs sont, pour moi, fiables. Les 4500 dossiers archivés à l'ANOM comprennent à la fois ceux des pupilles confiés par leur mères et ceux « aidés à domiciles ». Un examen approfondi de ces dossiers pourrait-il déterminer les proportions relatives telles qu'elles apparaissent (ou non) dans les trois tableaux des effectifs ? La question se pose. Un historien l'aurait-il fait ? Je l'ignore.

2) L'acculturation par la langue n'est pas un projet de la FOEFI

La question de l'acculturation par la langue dépasse largement le cadre du « projet de la FOEFI ». C'est une question qui concerne tout l'empire et qui a des prolongements dans le devenir de la francophonie. J'ai discuté très longuement de ce sujet. J'ajouterai toutefois quelques remarques :

- Toute adoption d'enfant d'un pays différent de celui des parents s'accompagne d'une acculturation qui ne passe pas uniquement par la langue mais par les us et coutume et par l'environnement humain, matériel et culturel. Les enfants adoptés sont généralement « jeunes et malléables » ce qui facilite une acculturation quasi-totale. Ils adoptent, pour la plupart, la culture des parents adoptifs. Certains parents adoptifs aident leurs enfants à retrouver leur racines, voire leurs parents biologiques. Les comportements sont divers et variés.
- La langue n'est en effet qu'un des moyens d'« acculturation ». Il en existe d'autres. Tout média permettant la communication, les échanges, peut participer à l'acculturation d'un peuple par un autre : images, logos, vidéos, films, peinture, musique, arts, etc. Selon Raphaël Doan, si on la distingue de l'assimilation, l'acculturation « peut être définie comme un phénomène spontané de transformation naturelle, par exemple, celle des peuples qui rêvent de l'American way of life sans jamais rencontrer d'américains. Souvent, la simple proximité des deux cultures engendre des échanges et des imitations de part et d'autre ; en général la plus puissante est la plus imitée. » [...] Contrairement à l'assimilation, l'acculturation ne fait pas l'objet d'une recherche consciente, ni volontaire : c'est une évolution naturelle. »⁵⁷. Cette évolution qui - je le pense - n'est pas naturelle, mais résulte de rapports de force (économique, technologique, etc.) -est amplifiée par la « mondialisation » et l'accroissement de la vitesse des communications. Ainsi, le « marché » impose à bien des entreprises françaises d'angliciser leur publicité (marketing) et de remplacer le français par l'anglais plus « vendeur », des scientifiques publient en anglais dans des revues américaines pour être davantage lus et cités. C'est le règne de l'utilitarisme que Kim Lefevre n'avait pas manqué de remarquer : « Lorsque j'y suis retourné en 1996, un grand nombre d'écoles de langues avaient ouvert leurs portes à Hanoï. La jeunesse s'y précipitait pour apprendre l'anglais, le chinois, l'allemand et l'italien. À la question pourquoi n'apprenez-vous pas le français ? La réponse était : le français ne permet pas de trouver du travail. »⁵⁸ L'acculturation par la langue est dans le sillage de l'économie. La puissance américaine étant décroissante et celle de la Chine montante, la « langue globale » deviendrait-elle le chinois ? Je

⁵⁷ Raphaël Doan, le rêve de l'assimilation, Passés Composés, p 15, 2020

⁵⁸ Citée par Y. Denéchère dans « Une acculturation postcoloniale par la langue : les enfants métis d'Indochine en France (1945-1980), <https://www.cairn.info/revue-relations-internationales-2021-4-page-43.html>, p. 56

ne le pense pas. Je ne souhaite pas. Je refuse de voir dans le français « *une langue postcolonial et une langue de communication interrégionale et Sud-Sud* ». Malgré la décroissance de la francophonie corrélée celle de l'empire coloniale, le français elle restera celle de Molière et c'est bien la faute à Rousseau et à Voltaire.

- On peut accéder à un certain niveau de la culture d'un pays sans en connaître la langue. Je ne pratique ni le grec, ni le latin, j'apprends via le français « les Antiquités » grecques et romaines, ses savants et ses philosophes, j'apprends l'histoire de la Chine sans connaître le chinois, etc. Ce n'est bien sûr qu'un certain niveau de culture. Bien connaître la langue du pays, c'est mieux, j'en conviens. Les pupilles peuvent beaucoup apprendre de leur pays natal via le français ou l'anglais, la bibliographie sur le Vietnam étant très riche.

3) *Peut-on construire « une histoire objective de la subjectivité » ?*

Il y a actuellement en effet une tendance à mettre en parallèle une histoire « subjective », basée sur des témoignages, essentiellement des témoignages oraux, avec l'histoire « objective » extraite des archives qui elles aussi peuvent comporter une part significative de subjectivité. Les points de vue des responsables, des administrateurs exprimés dans des documents officiels (compte-rendu d'activité, par exemple) sont souvent destinés à convaincre soit leur hiérarchie, soit leur administration de tutelle « *pour obtenir un budget ou défendre une position politique* ». Cette mise en parallèle permet à la fois une reconstruction historique et une reconstruction mémorielle ». Nguyễn Thụy Phương a « *essayé de réconcilier histoire et mémoire* » en recueillant les témoignages d'une centaine d'élèves du lycée Albert Sarraut de Hanoï. Je lui avais donné le mien, celui d'un élève eurasien. En effet, les témoignages des élèves diffèrent suivant qu'ils sont Vietnamiens, Français ou Eurasiens, mais l'auteur de l'étude pense que ces témoignages individuels ont fait « *émerger une mémoire collective avec toute la subjectivité propre aux individus, une subjectivité que viendra éclairer notre connaissance des fait. [...] « Cette mémoire collective apporte une vision plurielle et reconstruite du passé, qui n'est pas un simple miroir déformé par la subjectivité mais bien une image alternative et intrinsèquement humaine de celle créée par les archives. Cette mémoire collective peut être définie comme la transmission et le partage d'expériences retenues collectivement par un groupe ou une communauté qui se reconnaît dans des souvenirs et des représentations communes* ». ⁵⁹ Nguyễn Thụy Phương reconnaît que « *les critiques sur la valeur intrinsèque de la mémoire en termes de vérité et de fidélité restent cependant pertinentes. La mémoire est sélective, même de façon inconsciente, ...* » Dans son livre, elle cite de nombreuses critiques (pages 18-19), mais « *Interpréter ce qui paraît suspect dans la mémoire peut conduire à une histoire objective de la subjectivité : à la connaissance du passé s'ajoute la perception présente du passé. La mémoire est précisément ce « présent du passé* ». Des critiques qu'elle a citées, celle de Paul Ricoeur intéresse à la fois l'histoire et la mémoire. L'histoire est à la fois le **remède** de la mémoire car elle permet de se prémunir contre les faiblesses de cette dernière **et le poison** de la mémoire, car la fidélité de la mémoire doit s'incliner devant la vérité dictée par l'histoire. ⁶⁰

4) *Qu'est-ce la vérité historique et quelle histoire pour la FOEFI ?*

Je suis tenté alors de parodier la question de Ponce Pilate : Qu'est-ce la vérité ? La vérité historique existe, probablement, mais alors pourquoi réécrit-on l'histoire ? Pour s'approcher de cette vérité ? Pas toujours, on s'approprie l'histoire pour acquérir du pouvoir ou propager une idéologie. Qin Shi Huangdi (*Tân Thủy Hoàng Ti*) le premier empereur chinois ordonnait l'autodafé de tous écrits historiques et sommait ses mandarins de réécrire l'histoire suivant sa propre vision.

Une autre façon de faire est de donner « des poids » différents aux personnages et aux événements. Des 600 pages des « Mille ans de littérature vietnamienne, une anthologie »⁶¹, les « classiques » des neuf

⁵⁹ Nguyễn Thụy Phương, *L'École française au Vietnam de 1945 à 1975, De la mission civilisatrice à la diplomatie culturelle*, Ancrage, 2017, paragraphes « *Entre histoire et mémoire* », p. 18-20 et « *Des mémoires individuelles à la mémoire collective* », p. 181-182

⁶⁰ Cité par Nguyễn Thụy Phương, op. cit p.19. Ricoeur P., *La mémoire, l'Histoire, l'Oubli*, Paris, Edition du Seuil, 2003, p. 175.

⁶¹ Nguyễn Khắc Viện et Hữu Ngọc, *Mille ans de littérature vietnamienne, une anthologie*, Edition Philippe Pecquier poche, 2000

premiers siècles en occupent 200, la littérature moderne du vingtième siècle un peu plus (241 pages), cette dernière comprenant *les œuvres des « Aïnés », ceux qui écrivaient avant ou dont les œuvres datent d'avant la Révolution d'août 1945 et celles de la Deuxième génération qui ont commencé à écrire après la Révolution d'août 1945 et pendant la Première résistance (1946-1954)*. Hồ Chí Minh y occupe une grande place (8 pages 260-267). Nhất Linh, co-fondateur de Tự Lực Văn Đoàn, patriote non communiste (il appartenait au Việt Nam Quốc Dân Đảng, parti pro-nationaliste-chinois) est décrit non pas comme un anticolonialiste mais comme un bourgeois : *avec ses partisans, il cherche à renouveler la vie culturelle et littéraire au cours des années trente dans le sens d'une occidentalisation bourgeoise*. Ces « mille ans de littérature vietnamienne » est une façon « idéologique » de présenter la littérature vietnamienne. La peinture et tout autre art, sont revisités en vue de « glorifier » le Parti et l'oncle Hồ.

Des « historiens de la FOEFI » réécrivent aussi son histoire. Ils ne mettent pas **en parallèle** une histoire subjective et une histoire objective mais fait un mélange des deux. De plus, leur histoire « objective » a été construite hors du contexte de la guerre d'Indochine et celle « subjective » est limitée qu'à une partie des pupilles. Les témoignages des pupilles « aidés à domicile », qui sont *majoritaires*, ne sont pas connus et donc pas pris en compte. Cela ne leur a pas empêché de porter un jugement sur **l'ensemble** des œuvres de la FOEFI de faire des procès d'intention à William Bazé, feignant d'ignorer qu'il était Eurasien et que sa philanthropie était motivé en premier lieu par sa grande empathie pour ses semblables. L'histoire subjective de la FOEFI est basée sur des témoignages, des « reconstructions d'un passé plus ou loin éloignés » dont certains sont pris au premier degré : « *Loin du « pensionnat sobre et coquet » dépeint par la FOEFI, une ex-pensionnaire -qui a connu les camps du Vietminh- parle de l'abbaye comme d'une « prison » sans aucune liberté de mouvement.* » Cette ex-pensionnaire le pensait-elle vraiment ? Les politiques vietnamiens mis en cages à Poulo Condor, les français vaincus à Điên Biên Phủ et faits prisonniers, les pilotes américains enfermés dans le « Hilton de Hanoï », les Sud-vietnamiens en rééducation après 1975, étaient, eux, tous, en enfer, pas dans un pensionnat. Il aurait été préférable de comparer St-Rambert, l'enfer, la prison à d'autres institutions religieuses pour jeunes françaises à la même époque, en France. Ces dernières auraient-elles un meilleur sort ? La question se pose. Cette question surgit, en moi, d'une histoire subjective (témoignages) des rapatriés, laquelle a été intégrée dans une histoire subjective plus vaste, celle des habitants du village qui les accueillait. C'est, plus précisément, le cas de Noyant sur l'allier ⁶². Les témoignages des habitants projettent un éclairage complémentaire sur le contexte, sur l'environnement : « *Les logements étaient tous semblables : 1 cuisine, 2 chambres, 1 grenier, un jardinet, pas de sanitaire et pas d'eau courante. Il ne faut pas s'indigner car à cette époque, mineurs retraités, noyantais, paysans, tous vivaient ainsi. Nous sommes en 1955. Noyant a même obtenu une priorité dans le programme départemental d'installation de l'eau courante en zone rurale. [...] Lorsque fin octobre 1955, les premiers rapatriés sont arrivés, je me souviens que notre curé, Monsieur l'abbé Benet a lancé un appel en chaire pour aider notamment matériellement cette population déracinée et frileuse puisque venant d'un pays au climat plus clément. Il faut dire que nous commençons un hiver particulièrement rigoureux ... J'étais maman de cinq enfants de 9 à 1 ans, nous vivions avec mes beaux-parents tous les deux de santé précaire et un oncle. La période de la guerre était encore très présente dans notre façon de vivre. Nous n'avions pas de confort, pas de gros moyens et juste le nécessaire pour faire vivre notre grande famille; les vêtements se passaient de frère en sœur, du premier au dernier. Je me souviens avoir donné quelques couvertures et éredons et j'aurais tant voulu donner davantage ! C'est indéniable que la physionomie de Noyant a littéralement évolué. La population noyantaise a doublé en nombre et nous nous demandions comment nous pourrions tous cohabiter avec nos cultures tellement différentes. Quel changement dans notre quotidien !!* ⁶³ Les conditions de vie des « accueillants » n'étaient guère supérieures à celles des « accueillis »

L'« histoire subjective » d'un groupe, une fois intégrée dans une histoire subjective plus vaste, peut ainsi s'enrichir d'un autre éclairage. Ainsi, dans l'histoire de la FOEFI, l'intégration des réactions des habitants de Rilly qui a conduit à la fermeture de ce foyer est une « valeur ajoutée » : ces réactions font partie de l'histoire objective, mais aussi de l'histoire subjective.

⁶² http://www.lepetitdassie.fr/uploads/5/0/5/4/50546875/histoire_de_noyant_dallier_racontée_par_ses_habitants.pdf, p

⁶³ Ibid, p. 43 et 46

L'histoire subjective de la FOEFI restera cependant incomplète. Il lui manquera toujours les témoignages de pupilles « *hors* foyers et *hors* l'abbaye de Saint-Rambert », de ceux et celles qui étaient confié(e)s aux institutions religieuses ou laïques de France et enfin, de ceux et celles bien plus nombreux qui étaient assisté(e)s à domicile. Construire une objectivité d'une histoire subjective (mémorielle) complète devient alors un pari difficile, voire impossible. Les historiens utilisent largement une *histoire subjective incomplète*, limitée aux pupilles « confié(e)s, pour réécrire *toute l'histoire objective* de la FOEFI alors qu'ils devaient les mettre en parallèle, en précisant de quelles pupilles et de quelle époque il s'agissait.

5) *En guise de conclusion*

La transplantation d'enfants en France ne concernait pas seulement l'Indochine, mais bien d'autres pays de l'Empire colonial. Y. Denéchère avait constaté certaines similitudes entre le rapatriement des foefiens et celui des « enfants de la Creuse »⁶⁴: « *En 2018, une commission de recherche historique ad hoc a rendu à la ministre des outre-mer son rapport sur la transplantation des mineurs de la Réunion en France hexagonale (1962-1984).* »⁶⁵ *Ce travail démontre que le déplacement contraint de plus de 2 000 enfants réunionnais a constitué un déracinement dont les séquelles n'ont pas été envisagées, la dimension biopolitique prévalant sur l'intérêt et l'intégrité de l'enfant. Cette émigration très particulière d'enfants, aux motivations plurielles, a pu se développer dans un contexte où populationnisme, post-colonialisme et humanitarisme se mêlaient. Des milliers d'enfants métis nés en Indochine colonisée ont aussi fait l'objet d'un déplacement de ce type, des années 1940 aux années 1970.* ». Apprenant ainsi l'existence de ce long rapport, résultat du travail d'un groupe d'experts enquêtant pendant deux années sur un sujet rendu brûlant par l'implication de l'ancien premier ministre Michel Debré, devenu député de la Réunion, je l'ai lu, en entier. Il me semble que le problème des « enfants de la Creuse » relevait davantage de l'émigration « tranquille », interne à l'Empire colonial français, envisagée comme solution pour résoudre des questions complexes soulevées par des enfants réunionnais mineurs alors que le rapatriement massif des foefien(ne)s se faisaient surtout dans l'urgence de la guerre, de la défaite et de la décolonisation. Je recommande toutefois à tout(e) pupille de lire la conclusion générale de ce rapport. En voici quelques extraits :

« *Depuis le milieu des années 1990 et surtout depuis 2002, l'affaire des « enfants de la Creuse » a éclaté aux yeux de l'opinion et trouve régulièrement un écho dans les médias. Enlèvement, déportation, exil, esclavage, enfances volées, mensonges, vies brisées, suicides..., sont les mots (maux ?) qui reviennent le plus souvent dans les discours. Les recherches effectuées, l'étude critique des documents et la recontextualisation de ces événements font ressortir un hiatus entre les mémoires et l'histoire. D'un côté, on est en présence de discours construits et reconstruits, qui ont leur part de véracité et d'inexactitude, exprimant un ressenti et une intentionnalité ; de l'autre, des documents de nature administrative, des correspondances privées, des statistiques et des entretiens, qui contiennent eux aussi leur part de subjectivité et leurs limites. L'écart qu'une analyse critique fait apparaître entre, d'une part, les discours des transplantés et, d'autre part, la documentation écrite et orale afférente à cet épisode, témoigne en fait des traumatismes, de la part de vérité ou d'opportunisme des premiers nommés. ... A toutes les étapes de cette transplantation de mineurs, il a été accolé des termes qui ne correspondent pas à la réalité historique. Il en est ainsi des « vols », « enlèvements », « rafles » d'enfants dont se serait rendu coupable l'ASE. [...] la composante « mineurs transplantés » est unanimement dénoncée par les médias, ancrant ainsi dans l'opinion une image exécrationnelle de cette transplantation.*

Ce basculement de l'opinion se produit en fait dans un contexte de revendications mémorielles, remontant aux années 1990, concernant des sujets aussi divers que la Shoah, l'esclavage, l'apartheid, les crimes de guerre, les « tirailleurs sénégalais »..., et plus récemment, les enfants déplacés.

⁶⁴ <https://theconversation.com/les-enfants-dindochine-rapatriés-en-france-une-histoire-qui-commence-a-secrire-153116>

⁶⁵ Commission Temporaire d'Information et de Recherche Historique, Philippe VITALE, Président ; Wilfrid BERTILE, Prosper EVE, Gilles GAUVIN, Membres. , *Étude de la transplantation de mineurs de La Réunion en France hexagonale (1962-1984), Rapport à Madame la ministre des Outre-mer , le 28 mars 2018* <https://fr.calameo.com/read/0008863793fc69e71a11f?page=1>

Naturellement, ces opinions « conservatrices » s'opposent aux tendances actuelles des partisans de « l'intersectionnalité », du genre, de la « décolonisation », du wokisme, etc. Je n'ai ni l'envie, ni la capacité de discuter en détail des courants ou des écoles d'historiens. Je pense simplement que les quelques conclusions de la Commission d'enquête, citées ci-dessus, s'appliquent aussi au cas des pupilles de la FOEFI.

Enfin, pour terminer sur une note plus positive, voici un autre extrait de la conclusion générale du même rapport, remis à la ministre des Outre-mer par des experts connus et reconnus mais que des esprits « progressistes » auraient volontiers qualifiés de « conservateurs » :

« Si la vie ne les a pas épargnés, ils doivent trouver la force de faire en sorte que leur avenir soit plus apaisé, pour eux-mêmes, pour leurs proches et pour les générations à venir. Il leur appartient de sortir de ces épreuves par le haut, de se libérer des chaînes de la victimisation et de promouvoir la solidarité avec tous ceux qui, comme eux, souffrent aujourd'hui. Il s'agit de sortir de la prison de leur mémoire pour peser autrement sur l'histoire et tourner la page d'un passé douloureux. »

Beaucoup d'eau ont coulé sous le pont des soupirs et je me dis que, heureusement, nombre de pupilles n'ont pas attendu ce « conseil » pour mener une vie « apaisée ».

Enfin, l'histoire subjective, même incomplète, donne un éclairage **humain** à partir des témoignages des pupilles. Ces témoignages, le présent du passé, parfois reconstruits, constituent un mémoriel qui rassemble les pupilles de l'Association FOEFI. C'est le ciment de leur amitiés. Ce mémoriel raconte leurs vécus, leur permet d'y repérer les mêmes expériences, les mêmes aventures, de se reconnaître dans les souvenirs et es représentations communes. Conserver les témoignages, en recueillir d'autres, les partager et les transmettre. Construire une mémoire subjective du vécu, du ressenti. Une mémoire « brute » apportant, par elle-même, un éclairage « foefien » bien humain sur l'histoire de la FOEFI et puis ... faire vivre cette mémoire dans des Grains de Riz comme dans celui-ci, le N° 61, qui est à lui seul ... une « perle de riz ».

À Venelles, ce lundi 20 juin 2022